

Nouveau Manifeste

des économistes atterrés

15 chantiers pour une autre économie

LLL LES LIENS QUI LIBÈRENT

2015

NOUVEAU MANIFESTE DES ÉCONOMISTES ATERRÉS

15 chantiers pour une autre économie

PAR LE COLLECTIF D'ANIMATION
DES ÉCONOMISTES ATERRÉS

[ÉDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT](#)

INTRODUCTION

Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux :
[levons-nous¹](#) !

Déclenchée par la faillite retentissante des pratiques financières spéculatives, la crise qui s'est ouverte en 2007 a révélé au monde les turpitudes de la finance dérégulée et les impasses du néolibéralisme. Au plus fort de la tempête, les États sont intervenus. Mais ils en sont restés aux premiers secours, le sauvetage des banques et les plans de relance. Ils ne se sont pas attaqués aux racines de la crise : la finance libéralisée, la mondialisation débridée, la fuite en avant productiviste et le creusement des inégalités. Par un de ces tours de force idéologiques dont ils ont le secret, les chantres du néolibéralisme ont imputé la crise globale aux dépenses publiques excessives, à un État social trop généreux et à des entraves à la concurrence sur des marchés jamais assez libéralisés. Passées sous silence, les innombrables largesses accordées aux riches, les niches, la fraude et l'évasion fiscales qui ont rongé les recettes publiques et creusé les déficits publics. Omis, le soutien des banques à la spéculation financière. Oubliée, la prise en charge de dettes privées colossales par les États appelés à la rescousse d'un système bancaire défaillant parce que spéculateur. Gommés, les effets délétères des traités européens. Niée, la difficulté à expliquer la montée du chômage par le coût du travail alors que les salaires sont comprimés depuis longtemps. Il fallait aller plus loin dans l'application d'un modèle qui venait pourtant de plonger le monde dans la pire crise du capitalisme depuis les années 1930.

Notre premier manifeste avait donné l'alerte en 2010 : la poursuite et l'approfondissement des politiques néolibérales conduiraient à des régressions sans fin. Nous y sommes. Une crise majeure s'est installée et n'en finit pas de

produire ses effets.

Pourquoi un nouveau manifeste quatre ans après le premier ? Quelles urgences, quelles nécessités nous ont poussés à remettre l'ouvrage sur le métier ? La première est l'extrême gravité de la crise. Globale, elle est à la fois économique, sociale et écologique. La seconde est qu'il est temps d'emprunter d'autres chemins : d'autres politiques sont possibles et souhaitables.

Les leçons de la crise n'ont pas été tirées

Les « dix fausses évidences » que nous dénonçons en 2010 nourrissent plus que jamais l'idéologie dominante et les politiques aujourd'hui conduites.

Les décideurs n'ont rien appris, ou voulu apprendre, de la crise. Les économistes bien en cour se montrent d'autant plus arrogants que leurs préceptes ont été invalidés. Les lobbies financiers demeurent d'autant plus avides qu'ils n'ont pas eu à payer le prix de leurs errements. Les commentateurs continuent à égrener les cours de la Bourse et les avis des agences de notation, comme si l'évolution des économies se lisait dans les jeux de la finance spéculative. Les grandes entreprises continuent à être gérées, fusionnées, dépecées selon les prévisions de gains à court terme des actionnaires. Le développement soutenable, l'emploi, le tissu économique local, les investissements productifs ne sont pas pris en compte. Les métiers les mieux rémunérés demeurent ceux de l'industrie financière, le conseil en délocalisation, en montages financiers, en optimisation fiscale. Honte aux « gagne-petit », employés, ouvriers, agriculteurs, infirmières...

En Europe, les politiques à l'origine de la crise ont été renforcées. Des votes populaires s'y sont opposés ? Les choix politiques ont été confiés à des experts « indépendants » – indépendants des peuples s'entend, non des pouvoirs d'argent. Le pacte de stabilité a engluë l'Europe dans l'austérité et la récession ? Un pacte budgétaire encore plus dur est mis en œuvre. L'ouverture excessive des marchés a mis en danger l'industrie de nombreux pays européens ? Un traité de libre-échange est négocié avec les États-Unis. Les failles de l'euro ont été un facteur de divergence économique au détriment des pays d'Europe du Sud ? Elles sont devenues le prétexte d'une « stratégie du choc » exigeant de ces pays qu'ils

appliquent des politiques d'austérité particulièrement brutales. Et c'est ainsi que les pays européens, dans un contexte de concurrence mondiale effrénée, se livrent une guerre économique acharnée, chacun s'employant à prendre des parts de marché et des emplois aux autres, avec finalement le pire des scénarios, celui de la déflation pour tous. Les quelques avancées obtenues – la mise en place d'un salaire minimum en Allemagne, de timides mesures contre les paradis fiscaux, une taxe sur les transactions financières vite vidée de son contenu – ne suffiront pas à sortir les pays européens de l'ornière.

Les leçons de la crise écologique ne sont pas davantage tirées. Les périls du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles restent minimisés alors qu'ils devraient être au cœur de toute réflexion sur l'avenir de nos économies et de nos sociétés, au centre de toute politique.

Les dix fausses évidences se sont transformées en impasses gravissimes de politique économique.

Ouvrir des alternatives

Après six ans de crise les dirigeants s'accrochent à des préceptes néolibéraux qui ont failli. Ils ne cherchent pas d'alternatives au mélange d'austérité et de productivisme, au creusement des inégalités. En France, un président socialiste élu pour domestiquer la finance en est venu à devancer ses exigences. Le gouvernement s'est lancé à corps perdu dans une vaine politique de l'offre misant sur les exonérations de cotisations sociales alors que les entreprises sont d'abord confrontées à l'atonie de leur carnet de commandes et aux exigences de rentabilité du capital. C'est le résultat d'une collusion, et même d'une confusion, entre le haut appareil d'État et la bourgeoisie financière. Mais si les intérêts constitués pèsent, bien sûr, il faut aussi compter avec la puissance du mythe néolibéral, liée à sa cohérence idéologique et à son éthique de la responsabilité individuelle. Le marché serait un système neutre et bienveillant, récompensant l'effort et incitant chacun à œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Les chômeurs, les exclus, et même les États en difficulté, ne le seraient pas pour leur malheur mais pour leurs fautes. Il ne conviendrait donc pas de les aider, mais de les tenir pour responsables de leur situation et de les exposer toujours plus à la sanction de la concurrence et des marchés. Le néolibéralisme perdure, en dépit

de ses échecs patents et de la désespérance sociale qu'il engendre. Le démystifier demande plus qu'une critique, car une part de sa force réside dans le sentiment qu'il n'y a pas d'alternatives cohérentes à lui opposer.

Par ce nouveau manifeste, les Économistes atterrés entendent mettre en débat des propositions pour sortir de la nasse dans laquelle les politiques néolibérales nous ont enfermés. Nos propositions sont présentées en quinze thèmes, qui sont autant de chantiers pour l'alternative. Nous n'avons pas cherché à être exhaustifs, nous ne prétendons nullement tout traiter. Nous voulons susciter des initiatives, des vocations, en espérant que d'autres économistes, mais aussi d'autres citoyens (intellectuels d'autres disciplines, syndicalistes, militants associatifs ou politiques, professionnels de différents secteurs), avec leurs savoirs, leurs compétences, s'en saisissent, pour contribuer à leur tour à la construction d'alternatives au projet néolibéral.

Nos convictions

Nos propositions sont animées par cinq convictions qui tissent la cohérence de ce manifeste.

La première conviction concerne la démocratie. Celle-ci doit primer sur le marché. L'économie est encadrée dans la société, elle repose sur des institutions qui résultent de décisions politiques. Il n'existe pas de lois économiques naturelles qui mèneraient spontanément au bien-être collectif et dont le respect s'imposerait à tous. Les règles qui régissent l'économie sont des constructions sociales et relèvent de choix démocratiques. Voulons-nous que l'évolution économique, sociale et finalement aussi politique, reste dominée et guidée par le jeu des intérêts de la finance, de la banque et des grandes entreprises ou souhaitons-nous que les citoyens puissent en décider ? Notre rôle d'économistes critiques est de montrer que la société peut refuser de se laisser imposer les lois supposées du marché et choisir de définir elle-même les conditions de son bien-être. Le défi écologique peut nous mener vers une société plus sobre et égalitaire au lieu de renforcer les inégalités de niveaux de vie. La retraite peut être gérée socialement plutôt que confiée à des fonds de pension. La fiscalité peut réduire les inégalités de revenus ou de patrimoines, et non les conforter ou les accroître. L'organisation économique et sociale peut favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et

non figer les unes et les autres dans les rôles sociaux traditionnels. L'entreprise peut être conçue comme une institution collective plutôt que réduite à la propriété du chef d'entreprise ou des actionnaires. Nous pensons que la société a le pouvoir de délibérer et de choisir démocratiquement.

Notre deuxième conviction est que la démocratie est inséparable de l'égalité. Le marché est le royaume des inégalités. La firme actionnariale fait primer le principe « une action, une voix ». La démocratie repose, à l'inverse, sur un principe d'égalité, où chacun compte pour un. Cette égalité formelle ne suffit cependant pas à assurer l'égalité réelle. L'égalité réelle doit être au cœur de l'ensemble des politiques publiques. Elle n'est pas antiéconomique, contrairement à ce que laisse entendre le discours néolibéral. L'injustice, les inégalités, la pauvreté engendrent un immense gaspillage de compétences. L'égalité, source de justice, est aussi source de bien-être économique, d'efficacité. C'est pourquoi nous lui consacrons un chapitre transversal.

Notre troisième conviction découle également de la démocratie et concerne l'articulation entre marché, initiative privée et intervention publique. Il ne s'agit pas de chercher à supprimer le marché ou à se passer de l'initiative privée. Faut-il pour autant tout confier au marché, ou tout faire reposer sur la seule initiative privée ? Les libéraux le pensent. Pourtant, les marchés non régulés engendrent des coalitions et des monopoles qui écrasent l'initiative privée. Parce qu'ils laissent libre cours à des acteurs privés poursuivant des intérêts particuliers, les marchés ne peuvent, par essence, prendre en charge certains domaines. La stabilité financière, le plein-emploi, la retraite, la santé, la culture, l'éducation, le logement, mais aussi la réponse à apporter aux défis écologiques : sur tous ces registres qui mettent en jeu l'intérêt général, l'intervention publique est nécessaire. Il y va de la justice et de la cohésion sociale, mais aussi de l'efficacité économique.

Notre quatrième conviction tient à l'importance que nous accordons, y compris en matière économique, à l'initiative des citoyens et au rôle qu'elle peut assumer dans le futur. Un vaste mouvement est en cours qui, sous le nom de « communs », permet aux citoyens de s'emparer de toute une série d'activités pour en promouvoir l'essor et la gestion partagée. En complément des biens et

services publics, il développe des formes renouvelées de coopération et de propriété. L'économie collaborative s'appuie ainsi sur des formes juridiques originales, favorisant la propriété partagée et distribuée entre partenaires pour une même activité. Elle donne naissance à des entreprises d'un type nouveau, fondées non sur la recherche du profit mais sur des objectifs d'utilité sociale et environnementale. À l'économie sociale et solidaire, avec ses associations, ses mutuelles, ses sociétés coopératives et participatives (Scop) s'ajoutent désormais des réseaux d'échanges (souvent à partir de plateformes proposées sur Internet), monétisés ou non, permettant d'économiser des ressources en développant des « circuits courts » pour l'alimentation ou la consommation partagée de biens et services (Amap, covoiturage, repair cafés...).

Notre cinquième conviction concerne l'écologie. Loin de pouvoir être ravalée à un supplément d'âme, l'écologie constitue la « nouvelle frontière » de nos sociétés, et donc de nos économies. Face à la dégradation ou à l'épuisement des ressources, face au réchauffement climatique, l'inertie n'est plus tolérable. Les défis environnementaux de long terme réclament une véritable bifurcation de nos modes de production et de consommation, qui peut elle-même constituer un accélérateur des transformations sociales. Mettre en œuvre de nouveaux processus productifs permet de définir de nouveaux critères de gestion, de créer de nouveaux emplois et de nouveaux droits d'intervention des travailleurs, mais aussi de réorganiser et partager le travail. Des modèles en gestation nous semblent prometteurs : les modèles d'économie circulaire qui visent à minimiser les déchets en les recyclant (les « extrants » propres à certaines activités servant d'« intrants » pour d'autres activités), ou les modèles d'économie de la fonction, centrés sur l'usage d'une même ressource par différents usagers. Pour marquer l'importance que nous accordons à ces mutations, qui doivent être un fil directeur, nous avons choisi de consacrer le premier chapitre à l'écologie.

Chacun des chapitres du nouveau manifeste constitue un chantier, propose des solutions pour éviter les errements du néolibéralisme. Ce manifeste entend être un outil intellectuel « pour échapper aux idées anciennes » ainsi que le disait Keynes à son époque. Il se veut aussi un outil pédagogique pour contrecarrer le galimatias économique diffusé trop fréquemment dans les médias – et hélas

également dans les universités. Il se veut enfin un outil politique pour commencer une reconquête intellectuelle sans laquelle nulle transformation sociale ne peut advenir.

Non, décidément, nous ne sommes pas condamnés à subir le néolibéralisme, à regarder gonfler et éclater les bulles financières et immobilières. Les jeunes ne sont pas condamnés à la galère du chômage et des petits boulots. Nous ne sommes pas contraints de voir, jour après jour, notre planète un peu plus souillée.

Oui, d'autres voies sont possibles.

¹ D'après Étienne de la Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, 1548 [Paris, Mille et une nuits, 1997].

Chantier n° 1

L'ÉCOLOGIE, NOTRE NOUVELLE FRONTIÈRE

La crise mondiale de ce début du ^{xxi}e siècle est la conséquence d'une double impasse : celle du régime d'accumulation financière, mais aussi celle du productivisme qui conduit à l'épuisement des ressources naturelles, à des atteintes graves à la biodiversité, à la pollution et au réchauffement climatique. Les deux aspects, l'aspect social et l'aspect écologique, de la crise se renforcent : les plus pauvres, dans les pays riches, et plus encore dans les pays moins développés, sont et seront les plus durement touchés par la dégradation écologique.

Nos sociétés doivent répondre simultanément à la dégradation sociale et à la dégradation écologique. Il n'est plus possible de renvoyer à plus tard la prise en compte des exigences écologiques et de parier sur l'idée que la croissance économique résorbera spontanément les inégalités. Une profonde reconversion de nos modes de consommation et de production est nécessaire. Il s'agit de s'engager dans une grande bifurcation dont l'objectif est de satisfaire les besoins des populations tout en préservant les équilibres écologiques indispensables à la survie des écosystèmes. Cela signifie notamment que la relance de l'activité ne peut se faire de manière aveugle, indépendamment des nouveaux objectifs environnementaux. Au contraire, elle doit les intégrer comme des priorités.

La transition énergétique

La révolution industrielle s'est largement appuyée sur l'usage des énergies fossiles. Leur épuisement et leur caractère polluant imposent aujourd'hui de réorganiser nos modes de production et de consommation. Il est urgent de faire des recommandations du Giec des objectifs prioritaires : stabiliser d'ici la fin du siècle la concentration de gaz à effet de serre pour éviter un réchauffement de

plus de 2 °C qui serait catastrophique pour de nombreuses régions de la planète. Cela suppose de diviser par deux les émissions mondiales d'ici 2050, et par 4 ou 5 dans les pays développés, compte tenu des énormes écarts d'empreinte énergétique par tête (de 1 à 35 entre un habitant du Sahel et un Américain du Nord). Cette transition énergétique doit être amorcée le plus rapidement possible.

Le développement des énergies renouvelables doit être au cœur de cette transition, à partir d'un « mélange énergétique » nouveau (photovoltaïque, biomasse, géothermie, éolien, hydrolien) pour permettre une sortie progressive du nucléaire. Ce projet est réaliste : déjà, les énergies « vertes » sont devenues sur le continent européen la première source d'électricité à hauteur de 28 %.

Il convient, de façon tout aussi prioritaire, de réduire notre consommation d'énergie. Les bâtiments absorbant près de la moitié (45 %) de la consommation finale d'énergie, cela passe par la construction de bâtiments à basse consommation (ou à énergie positive) et par un vaste plan de rénovation thermique du bâti ancien. Même chose pour les transports (32 % de la consommation finale), qu'il faut réduire. Le transport des marchandises peut être réduit par la relocalisation de certaines productions et assuré autrement que par la route. Quant au transport des personnes, il peut être réduit de la même façon par une relocalisation des activités de production au plus près des lieux d'habitation. Cette relocalisation doit s'accompagner d'un programme de développement des transports collectifs accordant la priorité à la densité des dessertes locales (plutôt qu'aux réseaux à très grande vitesse), dont l'usage serait favorisé par la gratuité des transports locaux.

Des modes de production plus soutenables, des modes de consommation plus sobres

La transition vers des modes de production plus soutenables nécessite l'arrêt des aides au sauvetage des industries « xx^e siècle » – par exemple les subventions au diesel – et leur remplacement par des aides à des productions de qualité, non polluantes, privilégiant la durée de vie des produits plutôt que leur obsolescence programmée.

La transformation du modèle agricole et du modèle de l'industrie

agroalimentaire appelle l'extinction progressive des aides à l'agriculture intensive, grosse consommatrice d'énergie et d'intrants chimiques, afin de favoriser l'agriculture de proximité, biologique ou agroécologique. La politique agricole commune, qui représente un tiers du budget de l'Union européenne, est à refonder afin d'intégrer ces nouvelles exigences.

Ces changements des modes de production nécessitent aussi de redéfinir nos modes de consommation. Les deux sont intimement liés : reconquérir la maîtrise des modes de production impose de se réapproprier la maîtrise de nos modes de consommation, sans laisser à l'imagination débridée des entreprises capitalistes la capacité de façonner nos « besoins » à leur plus grand profit. La société de demain sera sobre et égalitaire, soucieuse de préserver la satisfaction des besoins fondamentaux plutôt que superflus. Les consommations ostentatoires, élitistes, coûteuses en énergie, polluantes, devront être évitées. Cela ne pourra s'obtenir par la seule hausse des prix, ce mode de rationnement par le marché frappant surtout les plus pauvres.

Les outils de la transition écologique

Selon les libéraux, les entreprises capitalistes et les marchés financiers, avec de nouveaux produits financiers « verts », seraient à même de répondre aux défis écologiques. Il n'en est rien, comme le montre l'expérience des marchés de permis de droit à polluer. Celui de l'Union européenne sur les émissions de CO₂, introduit en 2005, est le plus important au monde. Mais il fonctionne très mal. La Commission a distribué trop de permis, de sorte que le prix de la tonne de CO₂ est devenu imprévisible et ridiculement bas. L'écologie engage le très long terme, un horizon qui ne peut être celui du capital privé, guidé par la rentabilité de court ou moyen terme. S'il est bien un domaine dans lequel la politique de grands programmes doit être réhabilitée, c'est celui de l'écologie. L'intervention publique doit pouvoir contribuer à la transition écologique, dont les priorités auront été définies par des arbitrages démocratiques. En outre, la transition écologique doit s'appuyer sur des initiatives locales et sur des initiatives de citoyens pour réussir. Les expériences sont déjà nombreuses et prouvent leur efficacité économique et écologique : parcs éoliens municipaux, coopératives d'énergie, développement de circuits courts agricoles, régies foncières municipales, régies municipales

d'électricité.

Trois propositions sont fondamentales de ce point de vue.

Premièrement, il convient d'édicter et mettre en œuvre des normes législatives et réglementaires. Si l'écologie est notre nouvelle frontière, il importe d'en tracer les contours : réduire certaines consommations de matières, interdire certaines substances ou certains procédés de production énergivores ou polluants, ou au contraire imposer de nouveaux procédés. La loi doit être le socle qui encadre les pratiques écologiquement soutenables et protège des assauts libre-échangistes. La résistance des citoyens est cruciale pour faire échouer des dispositifs comme l'accord sur le grand marché transatlantique, qui, s'il aboutissait, soumettrait les États et les collectivités locales aux exigences des grandes firmes, et dénierait le droit des populations aux protections sociales et environnementales.

Deuxièmement, il faut mettre en œuvre une fiscalité plus « incitative » pour encourager les comportements écologiques. La fiscalité écologique se justifie parce que les entreprises ont tendance à reporter sur la société les coûts qui ne sont pas intégrés dans les prix de marché. La taxe permet de réduire l'écart entre les coûts collectifs et les coûts des entreprises. Elle exprime une préférence collective pour la préservation de la biodiversité et des ressources ou pour la lutte contre le réchauffement et les pollutions. Une fois la norme souhaitée par la société démocratiquement décidée, il reste à orienter la répartition des efforts. Pour cela la fiscalité écologique doit remplir trois conditions :

- les écotaxes étant toujours, au bout du compte, payées par les consommateurs, il importe de les accompagner par une politique redistributive, par une offre accrue de services publics et par une politique du foncier et du logement en faveur des plus démunis ;
- le taux des taxes doit être suffisant pour inciter aux reconversions : la taxe carbone, par exemple, doit rapidement passer au-dessus de 50 euros la tonne (elle n'est que d'à peine 6 euros en France en 2014) ;
- des protections doivent être mises en place afin d'éviter de soumettre aux sanctions de la concurrence les entreprises et les pays les plus engagés dans

la transition écologique ; ces protections peuvent prendre la forme de taxes environnementales aux frontières, dont une part significative serait reversée aux pays du Sud pour soutenir leur propre transition.

Troisièmement, la transition écologique exige des investissements massifs. La rénovation thermique des bâtiments suppose des investissements privés, qui nécessitent un soutien public. Des investissements publics sont également indispensables dans la recherche et les infrastructures (transports collectifs, par exemple).

Le coût du démarrage de la transition écologique peut sembler élevé : il est estimé à 3 % des PIB des pays membres de l'UE, soit environ 350 milliards d'euros par an pendant dix ans. Mais le coût de l'inaction serait bien plus élevé. Les États et les collectivités locales ont-ils les moyens de prendre de telles initiatives ? Oui, car les investissements d'avenir doivent être mis en regard des bénéfices que la société en retirera dans le futur. Ces investissements doivent pouvoir être financés par des emprunts auprès de banques publiques d'investissement et garantis par la Banque centrale.

La cohérence d'une stratégie de soutenabilité sera d'autant plus grande qu'elle associera les objectifs écologiques aux objectifs sociaux. Inscrire au cœur de cette stratégie la protection des biens que la société aura décidé de rendre d'intérêt commun ou public, comme la préservation des équilibres climatiques et de la biodiversité, sera une manière de construire le bien-être social, c'est-à-dire la capacité de vivre ensemble sur la base de règles collectivement et démocratiquement adoptées permettant d'arbitrer entre la production de biens privés et celle de biens communs ou publics.

NOS PROPOSITIONS

Traduire dans les lois, les normes, la fiscalité, une série d'objectifs démocratiquement déterminés en matière de transition écologique et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Engager un plan d'investissement dans le bâtiment (en particulier la rénovation thermique du bâti ancien), développer énergies renouvelables et transports collectifs afin de réduire la consommation énergétique.

Mettre en place des circuits de financement privilégiés pour les projets s'inscrivant dans la transition écologique et sociale.

Chantier n° 2

PLACER L'ÉGALITÉ AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE

Bien qu'affichée au frontispice des édifices publics et des écoles, l'égalité marque le pas en France. Alors que les inégalités de revenus s'étaient réduites sur longue période, elles augmentent depuis le début des années 1990. La crise ouverte en 2008 a amplifié ce phénomène. Comme dans la plupart des pays développés, les revenus des plus pauvres, des classes populaires et moyennes diminuent ou stagnent depuis lors, tandis que ceux des plus aisés s'accroissent.

Les politiques conduites ces trente dernières années ont joué un rôle majeur dans la remontée des inégalités. Elles prennent pour cibles privilégiées les dépenses et les régulations publiques, celles-là mêmes qui contribuent le plus à la réduction des inégalités. Or les inégalités sont socialement et économiquement nuisibles. L'égalité et la promotion de tous doivent (re) devenir des objectifs centraux de nos sociétés.

Les inégalités ne sont pas efficaces économiquement

Le modèle néolibéral est fondé sur les inégalités, il ne cesse de les justifier. Elles seraient source d'efficacité économique, un aiguillon nécessaire dans la concurrence entre les individus et entre les peuples, incitant chacun à donner le meilleur de lui-même.

La compétition se nourrirait des inégalités, la concurrence mondiale les réclamerait. En haut de l'échelle sociale, les dirigeants d'entreprises devraient bénéficier de rémunérations toujours plus élevées pour être incités à gérer les entreprises dans l'intérêt des actionnaires. Les traders devraient être récompensés des gains réalisés sur les marchés. Les revenus faramineux d'une poignée de dirigeants, de sportifs ou d'artistes seraient le marqueur de leur excellence. Pour éviter leur exil, le système fiscal est prié de ne pas trop mettre les

uns et les autres à contribution. En revanche, au bas de l'échelle sociale, les rémunérations et la redistribution ne seraient jamais assez parcimonieuses. Au nom de la compétitivité, il est demandé aux salariés sans qualification d'accepter la « modération » (autre nom du plafonnement ou de la baisse) de leurs salaires. Quant aux prestations chômage et aux minima sociaux, ils devraient rester suffisamment bas et être assortis d'incitations à l'activité, afin d'encourager les chômeurs et les allocataires à reprendre rapidement un emploi, même précaire.

Pourtant, ces arguments ne tiennent pas. Les inégalités de revenus n'ont pas de justification économique. Elles sont un aiguillon pernicieux si elles incitent les dirigeants d'entreprises à préférer le profit des actionnaires à l'utilité sociale. Les revenus fabuleux de certaines professions (chefs de grandes entreprises, financiers, sportifs ou artistes) constituent un miroir aux alouettes pour les jeunes. Les inégalités sont socialement néfastes. Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté : c'est autant de potentialités gâchées ! Faut-il favoriser le développement d'emplois de mauvaise qualité, obliger les chômeurs à les accepter quand ceux-ci ne permettent pas de sortir de la pauvreté ?

L'égalité peut à l'inverse constituer un puissant levier de mobilisation et de développement. En inscrivant la lutte contre les inégalités comme fil conducteur de son action, une société non seulement travaille à sa cohésion mais se donne les moyens de mieux valoriser ses ressources et ses potentialités. C'est, de toute évidence, une urgence sociale. C'est aussi une nécessité économique.

La France, mais aussi les pays scandinaves, grâce à leur plus haut niveau de dépenses publiques et de transferts sociaux, sont des sociétés moins inégalitaires, avec un moindre niveau de pauvreté que d'autres pays plus « libéraux ». Mais le libéralisme ne cesse de ronger ce modèle. Il oppose les chômeurs aux salariés, les jeunes aux vieux, les précaires à ceux qui ont un emploi stable, ceux du privé à ceux du public. Comme si les uns étaient responsables du malheur des autres, comme si tous n'étaient pas victimes d'abord et avant tout du capitalisme néolibéral et des intérêts de la frange extrêmement étroite (1 % ou même 0,01 %) de la population qui en bénéficie. Nos sociétés, et singulièrement la

France, souffrent de l'absence de projet commun, mobilisateur et émancipateur. Pour sortir de la déréliction sociale, il faut recréer un tel projet et l'égalité doit en être au cœur.

Égalité : les enfants, les jeunes et les femmes d'abord

La première préoccupation devrait être celle des enfants. Les enfants ne sont pas seulement une affaire de famille, ils sont l'affaire de tous. Dans une société démocratique, chacun d'entre eux doit bénéficier de conditions de vie qui lui permettent de devenir un citoyen et un actif inséré dans la société du ^{xxi}e siècle. Quelle que soit leur situation au regard de l'emploi, il est nécessaire que les parents disposent de ressources pour éduquer leurs enfants. Cela implique une forte revalorisation des prestations sociales et familiales, en particulier celles qui bénéficient aux familles les plus pauvres. Les services publics sont essentiels. Il convient d'instaurer un service public, universel et gratuit, d'accueil des jeunes enfants. Les soins aux enfants et les activités périscolaires doivent aussi être gratuits. Il est indispensable que les communes disposent de ressources suffisantes pour financer les transports, les activités culturelles et de loisir, l'aménagement des rythmes scolaires. Promouvoir l'égalité dans l'éducation nécessite des moyens, en particulier pour les établissements des quartiers populaires. La préoccupation méritocratique de classer les enfants, de constituer une élite, l'emporte trop souvent sur une conception égalitaire de l'éducation. Qu'une infime partie des élèves de classe populaire voie son entrée facilitée dans les meilleures écoles ne permet en aucun cas de résorber les inégalités qui minent le système éducatif. Pour les élèves en difficulté, le suivi personnalisé est infiniment préférable aux redoublements ou aux orientations par défaut. Des ressources plus importantes sont nécessaires là où les élèves sont le plus en difficulté.

Le devoir de la société est aussi de soutenir les jeunes dans leurs démarches de formation et d'insertion. Cela suppose l'existence d'une allocation d'insertion (ouvrant des droits à la retraite) à ceux qui recherchent un emploi et n'ont pas accumulé assez de droits à une allocation chômage. Cela suppose également de permettre aux étudiants d'effectuer leurs études sereinement en diminuant leur insécurité financière (revalorisation et développement des bourses ou création

d'une allocation d'études, et construction de logements). Cet effort pourrait être financé par une augmentation des droits de succession et de donation.

Afin de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences et de permettre à tous de construire une (nouvelle) carrière, il est important d'améliorer la formation tout au long de la vie.

La France est historiquement un pays d'immigration, ce qui est pour elle une richesse. Cela l'oblige à se saisir des difficultés d'insertion et de formation des jeunes issus de l'immigration. Afin de compenser leur manque de réseaux et de lutter contre les discriminations à leur égard, leurs stages et leur premier emploi devraient être considérés comme prioritaires, ce qui suppose d'améliorer les dispositifs publics d'insertion les concernant.

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être achevé. Des inégalités profondes subsistent. La ségrégation sexuée des emplois perdure. Elle est « horizontale » : les femmes et les hommes n'occupent toujours pas les mêmes métiers (ce sont plutôt eux les mécaniciens ou les ingénieurs, elles les puéricultrices ou les enseignantes). La ségrégation est aussi « verticale » : de nombreuses femmes peinent à décoller des emplois non qualifiés (effet « plancher collant »), tandis que les plus qualifiées se hissent rarement au sommet (effet « plafond de verre »). Le changement passe par l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, afin qu'il soit permis aux filles d'envisager de devenir plombiers ou pilotes de ligne, aux garçons de devenir éducateurs de jeunes enfants. Dans les entreprises et les administrations, les règles de progression de carrière sont à revoir afin que les femmes bénéficient des mêmes possibilités que leurs collègues masculins et des mêmes ressources pour s'en saisir. Il convient enfin de promouvoir dans les familles un partage égalitaire des soins aux enfants et de leur éducation. Au lieu d'écarter les mères de l'emploi pendant trois ans, le congé parental gagnerait certes à être raccourci et partagé entre les parents, mais cela suppose un important développement préalable de l'offre d'accueil. Réduire son temps de travail sans perte de salaire doit être rendu possible pour les pères et les mères de jeunes enfants.

Faire de l'égalité un objectif de l'ensemble des politiques publiques

L'égalité est l'affaire de tous. Elle doit être une priorité de l'ensemble des politiques publiques. Les politiques sociales, familiales, les politiques de l'emploi ou des salaires doivent se mettre au service de cet objectif.

Les inégalités territoriales et de logement atteignent aujourd'hui des extrêmes. Un vaste programme de construction de logements sociaux est nécessaire, tant pour répondre au déficit actuel de logements que pour permettre une baisse des loyers. Un programme de rénovation urbaine, de développement des services publics, désenclavant et faisant revivre les quartiers défavorisés est indispensable. Il pourrait être financé par une refonte des taxes sur les rentes immobilières (plus-values immobilières, logements vacants, résidences secondaires dans les agglomérations, loyers implicites dont bénéficient les propriétaires qui habitent leur logement).

La société a pour devoir de veiller à ce que les différences entre les personnes ne se cristallisent pas en inégalités de statuts : que les plus talentueux, en tel ou tel domaine, soient honorés et récompensés, sans pour autant bénéficier de privilèges héréditaires. Chacun, citoyen d'une république réconciliée avec elle-même doit trouver sa place dans une société sobre, efficace, égalitaire.

NOS PROPOSITIONS

Revaloriser les prestations sociales et familiales, améliorer les conditions d'éducation des enfants et soutenir la formation et l'insertion des jeunes.

Lutter contre les inégalités entre femmes et hommes en démontant les stéréotypes dès l'école, en promouvant l'égalité dans l'emploi et dans les familles.

Réduire les inégalités territoriales en développant les services publics et les politiques de construction et d'amélioration du logement.

Chantier n° 3

RÉINVENTER LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Au cours des trente dernières années, la France a connu une désindustrialisation massive. La politique industrielle, qui a longtemps été un de ses points forts, a été presque complètement démantelée. L'esprit des politiques de « grands projets », a été abandonné. On est ainsi passé d'une logique selon laquelle l'État était un acteur majeur du développement économique et industriel à une logique selon laquelle seuls les marchés sont jugés pertinents pour décider de l'organisation productive des pays.

Pour les libéraux, l'intervention publique ne peut que fausser la concurrence et créer des rentes de situation coûteuses pour le consommateur. Sous l'influence de cette doctrine, la France a progressivement abandonné ses outils de politique industrielle hérités des Trente Glorieuses. Les grandes entreprises par lesquelles avaient été menés d'ambitieux projets de modernisation industrielle ont été privatisées à partir du milieu des années 1980. Ces privatisations se sont souvent accompagnées d'un démantèlement, créant des entités spécialisées, sur des créneaux étroits, et souvent sous-capitalisées. Les entreprises industrielles françaises sont ainsi devenues des proies faciles pour les investisseurs étrangers, qu'il s'agisse de fonds d'investissement ou de puissants conglomérats, hier Alcatel et Arcelor, aujourd'hui Peugeot et Alstom. Pour survivre, beaucoup de grandes entreprises françaises ont dû s'allier à des groupes étrangers peu soucieux d'investir et de développer le patrimoine productif de notre territoire. Certains groupes industriels sont devenus des fleurons du CAC 40. Insérés dans la finance internationale dont ils sont eux-mêmes souvent des acteurs majeurs, ils pensent et agissent comme des entreprises « globales » et déterritorialisées.

Comment inverser cette tendance ? Ceci passe par de nouvelles manières de

penser la relation entre innovation et développement industriel et par la réhabilitation du rôle de l'intervention publique.

Une dramatique désindustrialisation

La désindustrialisation qu'a connue la France s'est traduite par une chute spectaculaire de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale : de 23 % en 1980 à 14 % en 2013. Sur la même période, l'emploi salarié industriel est passé de plus de 5 millions en 1980 à 3 millions, soit une baisse de 40 %. Cependant, malgré sa faible part dans l'activité, l'industrie continue à jouer un rôle majeur car c'est par elle que passe l'essentiel des progrès de la productivité qui conditionnent la croissance des autres secteurs. C'est aussi elle qui assure la majeure partie des exportations et permet de gagner les devises nécessaires pour importer.

La désindustrialisation s'est accompagnée d'une déstructuration du tissu productif français. Alors que les grands groupes hérités des privatisations des années 1980-1990 ont adopté une stratégie mondiale, le réseau des PME françaises a durement subi la loi de la sous-traitance. Peu soutenues par le secteur bancaire, vulnérables à la conjoncture, les PME industrielles ne disposent pas des réseaux d'influence des grandes sociétés. Le désengagement de l'État a mis face à face des groupes privés institutionnellement puissants et une myriade de PME vulnérables. Il a ainsi contribué à la création d'un capitalisme inféodé aux entreprises du CAC 40. Sous la pression conjointe de la concurrence internationale et de la finance, ces grands groupes ont souvent cherché à récupérer leurs marges, non par l'innovation mais en pressurant davantage leurs sous-traitants, participant à l'affaiblissement du tissu industriel français et à son déséquilibre.

Le développement industriel réclame l'intervention publique

Dans le domaine industriel comme dans de nombreux autres domaines, l'intervention publique est appelée à jouer un rôle majeur. L'éducation, le système de santé ou bien encore les infrastructures participent au développement des entreprises sur les territoires. De même, l'intervention publique est nécessaire à la recherche fondamentale qui permet les découvertes radicales, et dans laquelle les entreprises privées n'ont souvent pas les moyens d'investir. Elle joue donc un rôle

dans l'innovation, la création de nouvelles firmes ou de nouveaux marchés, notamment ceux basés sur des produits intensifs en recherche.

Dans certains secteurs, les coûts des infrastructures sont très élevés, (typiquement les réseaux ferroviaires, autoroutiers, de distribution d'électricité, de gaz, d'eau), si bien que les entreprises privées ne peuvent les prendre en charge de manière satisfaisante. Les libéraux plaident malgré tout pour leur privatisation en organisant au préalable – c'est le mantra de la Commission européenne – leur ouverture à la concurrence. Cela conduit souvent à des aberrations économiques, comme des délégations de service très coûteuses pour les usagers (péages autoroutiers, surfacturation du service des eaux) ou la multiplication d'infrastructures redondantes (réseaux téléphoniques, fibre optique) et incapables de couvrir l'ensemble du territoire (zones blanches). Cela conduit aussi à fragiliser certaines filières. C'est le cas de la SNCF, contrainte de prendre en charge les coûts de construction et d'entretien du réseau ferré, alors qu'ils relèvent pour une part d'une mission d'aménagement du territoire.

La Commission européenne a rendu impossible toute politique industrielle, en la remplaçant par une politique de la concurrence qui a privé les États de leurs moyens d'action. Or, contrairement à ce que soutient la doxa néolibérale, le marché ne sait pas « tout faire ». Ainsi le désengagement de l'État français s'est-il souvent révélé catastrophique, et l'État s'est-il privé des moyens d'influencer les décisions industrielles, qui se prennent désormais au sein des conseils d'administration dans l'intérêt des actionnaires. Ces décisions sont soumises à la domination des « mécanos financiers » et à la logique implacable d'une rémunération des fonds propres fixée à 15 % minimum l'an.

Le décret Montebourg de mai 2014 vise à étendre le régime d'autorisation préalable d'opérations d'acquisition d'entreprises localisées en France à de nouveaux secteurs (eau, santé, énergie). Il doit être lu comme l'expression d'un désarroi devant l'impuissance de l'État. Ce décret est une bonne chose en soi, mais il n'introduit qu'une capacité « défensive », en permettant à l'État de peser sur des décisions qui se prennent sans lui et hors de son initiative. Il faut donc aller plus loin et instaurer les conditions d'une véritable relance de la politique industrielle. L'emploi de demain, et un emploi de qualité dans des secteurs

d'avenir à haute valeur ajoutée, en dépend.

Quelle politique industrielle ? Avec quels instruments ?

Il est urgent de reconstituer, à l'échelon national et à l'échelon européen, des instruments de politique industrielle.

Trois directions sont à explorer.

Tout d'abord, comme beaucoup d'autres pays l'ont fait, de la Norvège à la Chine, en passant par le Brésil, un fonds souverain doit être mis en place. Ce fonds, consacré à la réindustrialisation, permettrait d'agir rapidement dans une optique défensive en cas de risque de déperdition de notre capital productif. Il permettrait aussi d'agir de manière offensive pour prendre des positions dans les entreprises et les domaines d'avenir. Il pourrait être constitué à partir des actifs de l'Agence des participations d'État et de ressources de la Caisse des dépôts.

Le deuxième instrument consisterait à élargir les compétences et les moyens de la Banque publique d'investissement (BPI), notamment en lui permettant de collecter l'épargne des citoyens. Le Fonds souverain ainsi que la BPI constitueraient le premier noyau d'un pôle financier public, qui aurait vocation à faciliter l'accès au crédit des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire), mais aussi à fournir des fonds propres et du capital-risque pour des projets innovants s'inscrivant dans la transition écologique. Des instruments européens devraient s'y ajouter, si l'Union européenne engageait enfin sa refondation. La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les ressources devraient être fortement accrues, pourrait alors constituer un formidable levier pour le financement d'activités d'avenir.

Fort de ces instruments, la politique industrielle devra privilégier des domaines d'action prioritaires. L'un d'entre eux est aisé à identifier : la France et l'Union européenne doivent lancer un nouveau « grand programme » pour promouvoir la transition écologique et énergétique (voir chantier n° 1). Ceci suppose de mobiliser entreprises, territoires, centres de recherche et secteur bancaire public dans un effort coordonné et de longue haleine. Le développement des énergies renouvelables, l'isolation thermique des bâtiments, la rénovation urbaine, la mise en place de processus productifs innovants, l'essor de produits à longue durée de

vie, économes en énergie, seront les vecteurs de l'économie de l'avenir dans laquelle la France et l'Europe doivent rapidement prendre leur place.

Une action tenace et multiforme visant à assurer la montée en qualité des productions constitue une autre exigence de la politique à promouvoir. La préconisation n'est pas de « fuir » vers des produits haut de gamme mythiques ou vers les produits de luxe. La montée en qualité doit s'appliquer à tous les niveaux de la gamme, y compris pour les produits les plus simples dits d'entrée de gamme. Le succès commercial de Dacia, comme hier celui de l'entreprise suisse Swatch, montre l'importance de ces politiques pour des organisations faisant une large place à la qualification et à l'initiative des salariés en matière d'innovation.

Enfin, pour que ces politiques soient possibles, il est impératif d'assouplir le verrou de la politique de la concurrence de l'UE en autorisant des aides particulières des États dans les secteurs stratégiques ou porteurs d'avenir et en permettant aux PME de bénéficier d'avantages ou d'aides. La création de fonds régionaux adossés aux collectivités locales – à l'image de ce que font les Länder en Allemagne – permettrait de soutenir activement les PME.

NOS PROPOSITIONS

Promouvoir un nouveau « grand programme » de la transition écologique et énergétique.

Assouplir les règles de la concurrence au sein de l'UE et soutenir activement les PME via la création de fonds régionaux adossés aux collectivités locales.

Constituer un fonds souverain à partir des actifs de l'Agence des participations d'État et des ressources de la Caisse des dépôts.

Élargir les compétences et accroître les moyens de la BPI, réformer la BEI pour qu'elle finance les investissements à long terme prioritaires.

Chantier n° 4

L'ENTREPRISE, CHANGER DE GOUVERNANCE

Les entreprises sont au cœur du système productif et des rapports sociaux. Si elles fonctionnent mal, ou, pire, font faillite, les conséquences économiques, sociales et territoriales peuvent se révéler catastrophiques.

Des entreprises dynamiques et innovantes sont indispensables au bon fonctionnement de nos sociétés. Mais trente années de libéralisme ont profondément changé leur mode de gouvernance.

La « valeur actionnariale » contre l'entreprise

L'entreprise est une organisation dont le double objectif est de produire des richesses répondant à des besoins de la société et de générer des revenus monétaires, grâce à la vente de ses productions sur un marché. L'entreprise est un lieu central de mise en œuvre des qualifications et des compétences des salariés ainsi que de déploiement des techniques. Elle joue aussi un rôle majeur dans la répartition des revenus, notamment entre profits et salaires.

À toutes les époques cette répartition – comme le mode d'exercice du pouvoir au sein de l'entreprise – a été l'objet de luttes et de compromis.

Les transformations d'après-guerre (à l'époque dite « du fordisme ») avaient fait reculer le modèle de l'entreprise construite sur la seule recherche de rentabilité financière en introduisant notamment des formules automatiques d'ajustement des salaires sur les prix et de partage des gains de productivité. En même temps se constituait un important secteur d'entreprises publiques dans les domaines industriels et financiers.

À partir des années 1970, avec une forte accélération depuis les années 1980, un changement crucial est intervenu dans la représentation de l'entreprise,

conçue désormais comme devant avant tout servir les actionnaires.

La « théorie » qui s'est imposée alors, dite de « la valeur actionnariale », pose que la bonne gestion de l'entreprise exige la maximisation des gains des actionnaires. Le travail est dès lors considéré uniquement comme un coût. Sont recherchées avant tout l'augmentation des dividendes et la montée de la valeur des titres de propriété tels qu'évalués par les marchés financiers. Cela se fait au détriment de l'investissement, de la recherche et du développement.

Dans nombre de cas, le capital financier aux commandes des grandes entreprises à travers le contrôle de la propriété des titres patrimoniaux a procédé à de véritables démantèlements par l'externalisation croissante et la sous-traitance, en se centrant sur quelques segments jugés clés car les plus rentables, et en se délestant du reste des activités. C'est ainsi que la part revenant à la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a baissé (de 69,5 % en 1972 à 64 % en 2006) ; tandis que la part du profit d'exploitation a augmenté (de 30,6 % en 1972 à 32,7 % en 2006), alors même que la part de l'investissement s'est contractée (de 26 % en 1972 à 23 % en 2006).

Même si ces évolutions concernent avant tout les grandes entreprises cotées (et notamment celles du CAC 40), elles n'en possèdent pas moins un fort degré de contagion via les relations de sous-traitance. Dès lors, « remonter la pente », pour inventer une nouvelle conception de l'entreprise non plus mise au service des seuls actionnaires, mais réunissant des acteurs et partenaires multiples partageant une même « communauté de destin » n'est pas chose aisée. Pourtant, refonder l'entreprise en la dotant de bases sûres est sans doute l'une des tâches les plus urgentes auxquelles il faut s'atteler.

Repenser l'entreprise

Refonder l'entreprise exige de repenser ses buts, son organisation, la répartition des pouvoirs (entre travailleurs, dirigeants, apporteurs de capitaux) comme les critères de gestion qui guident et orientent la nature des décisions prises.

Quatre directions nous semblent devoir être privilégiées.

Redéfinir les buts de l'entreprise

L'entreprise doit avoir pour but de produire des biens et services utiles, de

développer les richesses, c'est-à-dire la valeur ajoutée, et non le seul profit. Les « mandataires sociaux » au sein des conseils d'administration doivent pleinement assumer une vocation et une mission sociales. Ils doivent être jugés, et l'entreprise elle-même être évaluée, sur la base de la poursuite d'objectifs faisant une large place à sa responsabilité pleine et entière tant en matière environnementale qu'en matière sociale.

Refonder la structure de l'entreprise

L'entreprise doit pouvoir s'appuyer sur un socle juridique qui reconnaisse et protège le fait qu'elle est avant tout un collectif de travail fonctionnant sur le partage, la confiance, la transmission des savoir-faire et dont l'objectif est de produire des biens marchands utiles et respectueux de l'environnement. En France, le droit des sociétés ne reconnaît pas à proprement parler l'entreprise, il ne reconnaît que la société de capitaux, ce qui conduit à soumettre la première à la seconde. Telle qu'elle est aujourd'hui constituée, la société de capitaux (notamment sous la forme de la société anonyme) ne permet guère de doter l'entreprise d'objectifs autres que celui de maximiser sa rentabilité. De nouveaux supports juridiques devraient être conçus et promus afin d'asseoir l'entreprise comme une institution collective, sociale, mettant en jeu plusieurs parties prenantes (les actionnaires, mais aussi les dirigeants, les cadres, les autres salariés, les clients, les fournisseurs, les collectivités locales).

Certes, il existe déjà des types d'entreprises fondées sur des principes autres que ceux qui prévalent dans la société de capitaux. Ce sont les entreprises et associations relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS représente aujourd'hui en France plus de 2 millions de salariés (10 % de l'emploi). Elle repose sur deux piliers : son but n'est pas le profit, ni l'appropriation des bénéfices, mais la valorisation de l'objet social dans lequel ses adhérents se reconnaissent ; sa gestion est démocratique, avec le principe « une personne une voix », même si, à l'exception des Scop (30 000 salariés), cette démocratie ne concerne pas les salariés. L'ESS permet de penser autrement l'entreprise en faisant vivre la pluralité des acteurs qui la composent, en mettant au cœur de son activité un projet commun qui, en règle générale, entend apporter une réponse à des enjeux sociaux et environnementaux (cas des Amap par exemple). Quelque

importantes qu'elles soient, ces entreprises se heurtent pourtant souvent à de nombreuses limites, notamment dans l'accès aux financements qui sont nécessaires à leur développement (que la récente loi Hamon n'a que partiellement levées). Mais, au-delà du développement de l'ESS, c'est la structure de toutes les autres entreprises qu'il convient de refonder. L'Allemagne (mais aussi la Suède) montre que c'est possible : dans les grandes entreprises, c'est le conseil de surveillance qui pilote la stratégie et il est composé pour moitié de représentants des salariés.

Refonder les critères de gestion de l'entreprise

Sous l'influence de théories qui mettent en avant la nécessité de création de valeur « pour l'actionnaire », l'entreprise a vu ces dernières années un véritable déluge d'instruments nouveaux pénétrer en profondeur les activités de travail, souvent dans le détail. Les procédures de reporting consistant à mesurer et à rendre compte en permanence des activités conduites au sein de l'entreprise pour traquer tout écart par rapport aux prévisions ont envahi les pratiques quotidiennes des salariés à tous les niveaux de la hiérarchie. Outre le fait qu'il faut relâcher et souvent mettre fin à ces pratiques plus génératrices de stress que de performances véritables, de nouveaux critères de gestion doivent donner toute leur place à la prise en compte de la qualité des produits, à l'économie d'énergie, de déchets ou de consommations intermédiaires. Ces critères devraient conduire à une meilleure prise en compte de la qualification des salariés, seule à même de permettre d'atteindre ces objectifs.

Refonder le droit des salariés

Rien ou presque de ce que nous préconisons ici ne pourra être obtenu s'il n'est pas procédé à une refondation du droit des salariés. Qu'il s'agisse de leurs droits individuels (tels que stipulés dans les contrats de travail) ou de droits plus collectifs (tels que ceux des comités d'entreprise ou des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), c'est à un véritable aggiornamento qu'il convient de procéder. Certes, du temps sera nécessaire pour que s'établissent les bons compromis. Mais une entreprise dynamique, économe en ressources matérielles, innovante et tournée vers la production d'utilité sociale n'est guère envisageable si les salariés, individuellement comme collectivement, ne sont pas

confortés dans leur rôle, si une réelle autonomie ne leur est pas donnée, et si leur initiative n'est pas véritablement libérée et comptée comme un facteur de dynamisme et de rénovation des pratiques. C'est ainsi que l'entreprise pourra sortir de l'emprise de l'idéologie de la valeur actionnariale.

Une vision à long terme

Pourquoi ne pas avoir dès aujourd'hui une vision à long terme de l'évolution de notre système économique ? A-t-on besoin au ^{xxi}^e siècle de maintenir la caste des familles capitalistes, les Dassault, Peugeot, Mulliez, qui n'ont pas vraiment défendu ni étendu l'emploi et la production en France ? Il faudra réfléchir à d'autres moyens pour financer les projets de l'entreprise et l'innovation. D'un côté, un taux élevé de taxation des bénéfices permettrait d'alimenter un fonds de développement durable destiné à financer une partie importante de ces projets, qui ne se feraient plus avec des objectifs de rentabilité financière, mais avec des objectifs décidés en fonction de leur utilité sociale, et écologiquement compatibles. D'autre part, le système bancaire public pourrait progressivement prendre des participations en capital pour favoriser cette évolution. Cela ne devrait pas empêcher ce fonds, comme les banques publiques, de s'associer à des projets innovants portés par des entrepreneurs privés, qui s'inscriraient dans les objectifs de la transition écologique et sociale.

NOS PROPOSITIONS

Refondre le droit de l'entreprise et des sociétés pour instituer un véritable pouvoir de surveillance du comité d'entreprise sur les choix stratégiques des entreprises.

Instaurer de nouveaux droits pour les salariés et renforcer les moyens (ceux de l'Inspection du travail en particulier) permettant d'assurer leur application.

Introduire de nouveaux critères de gestion intégrant des exigences sociales et environnementales ; un fonds d'investissement public financé par une taxe sur les bénéfices des sociétés permettrait d'orienter les capitaux vers des activités productives socialement utiles.

Créer de nouveaux supports en faveur de l'économie sociale et solidaire, via notamment la création de banques régionales adossées aux collectivités locales.

Chantier n° 5

DES SALAIRES ÉLEVÉS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Dans une perspective néolibérale, le travail est une marchandise comme une autre. La baisse des salaires (ou des cotisations sociales) est la solution au chômage : en rendant la main-d'œuvre moins chère, elle incite les employeurs à embaucher. À l'inverse, le salaire minimum et les législations protectrices sont considérés comme des rigidités et des entraves à l'embauche.

Les politiques menées dans la zone euro sont en outre justifiées par l'idée selon laquelle la dévaluation monétaire étant impossible, les États membres amélioreront leur compétitivité par une combinaison de dévaluation intérieure (baisse des salaires et des prestations sociales) et de réformes structurelles (allègement du droit du travail, flexibilité accrue de l'emploi). Mais la mise en œuvre de cette orientation aboutit aujourd'hui à un résultat catastrophique : l'Europe glisse dans la déflation, condamne une grande partie de sa population au chômage, détériore la qualité des emplois et la situation des salariés. Ce modèle est en crise. Rompre avec lui suppose notamment de revaloriser les salaires.

Les impasses de la modération salariale

Depuis les années 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée a diminué dans la plupart des pays d'Europe. Cela s'explique à la fois par un rapport de force défavorable aux salariés et par les politiques de « modération salariale » menées au nom de la lutte contre le chômage par tous les gouvernements. Le raisonnement à l'appui du tournant vers la rigueur dans les années 1980 était que les profits d'aujourd'hui feraient les investissements de demain et les emplois d'après-demain. Trente ans plus tard, le chômage est à un niveau très élevé et les inégalités se sont creusées, non seulement entre salariés et détenteurs de capitaux, mais aussi au sein du salariat.

Certes, depuis 2008, le taux de marge des entreprises (la part des profits dans leur valeur ajoutée) s'est dégradé. Les néolibéraux y voient un argument supplémentaire pour durcir l'austérité salariale. Ce n'est pourtant pas l'évolution des salaires qui est en cause : ceux-ci stagnent ou régressent avec la hausse du chômage. En revanche, la combinaison des austérités salariale et budgétaire déprime la demande, les entreprises sous-utilisent leur capacité de production, puis la réduisent, ce qui finalement fait diminuer leurs marges.

Les inégalités de salaires ont fortement augmenté. Les salaires des 1 % de salariés les mieux payés ont connu une hausse vertigineuse de leur rémunération, de sorte qu'ils reçoivent en moyenne sept fois le salaire moyen (soit onze fois le Smic). En bas de l'échelle, le salaire minimum a rattrapé une part croissante des salariés.

L'explication libérale des inégalités salariales et du chômage des travailleurs non qualifiés est fondée sur les différences de productivité. Les salaires seraient déterminés par les productivités individuelles. La productivité des hauts salaires aurait fortement augmenté tandis que le salaire minimum aurait dépassé celle des travailleurs non qualifiés. Mais la productivité n'est pas une caractéristique individuelle ! Bien sûr, les capacités des individus, liées à l'éducation et à l'expérience, sont diverses. Mais elles ne sont que des conditions de la création de valeur. Celle-ci est fondamentalement le résultat d'un travail collectif. Elle ne peut être observée qu'au niveau de l'entreprise. Sa répartition entre les salariés est donc affaire de conventions et de rapports de force. Le raisonnement fondé sur les différences de productivité est incapable de rendre compte de la disparité des salaires des travailleurs non qualifiés dans le monde, comme de l'envolée des très hauts revenus. Celle-ci provient en fait de la financiarisation des entreprises, puissant moyen pour que les « élites » (actionnaires et dirigeants) captent une part croissante de la valeur ajoutée.

La contradiction s'approfondit entre, d'un côté, une organisation du travail qui requiert des coopérations de plus en plus fortes entre salariés et, de l'autre, des pratiques de « management » qui organisent, au sein même des entreprises et des collectifs de travail, diverses formes de concurrence entre les salariés. Cette tension entre le caractère de plus en plus collectif de la production de richesses et

des formes de plus en plus individualisées de reconnaissance de ce travail atteint aujourd'hui des niveaux insupportables. C'est ainsi que la rémunération des traders et des spéculateurs est devenue exorbitante alors même que leur principale activité consiste à organiser des paris sur la valeur de cette production collective.

Afin de dissiper l'anomie (la désintégration des normes sociales) qui gagne nos sociétés, il importe de définir des repères communs, notamment pour les salaires minimum et maximum. Il est inacceptable qu'un salarié n'ait pas les moyens de satisfaire ses besoins élémentaires. De même, l'absence de plafond aux plus hautes rémunérations ne doit plus être admise.

La logique régressive des exonérations et de la flexibilité

À partir de 1993, sous prétexte de lutter contre le chômage des moins qualifiés, la France a été pionnière – preuve que des réformes radicales ont bien été introduites dans notre pays – en matière d'exonération de cotisations sociales employeurs sur les bas salaires. En ce qui concerne le Smic, la baisse du taux de cotisation pour l'employeur atteint aujourd'hui 28 points. Cette politique extrêmement coûteuse (plus de 20 milliards d'euros par an) enferme des travailleurs dans des emplois à bas salaire, sans perspective de promotion. Au total, elle ne crée que peu d'emplois : la plupart des entreprises concernées reçoivent des aides pour des emplois qu'elles auraient de toute façon créés ; d'autres créent des emplois précaires mal rémunérés au détriment d'entreprises plus soucieuses de la qualité de l'emploi. Cette politique n'a pas réussi à lutter contre le chômage des jeunes et des moins qualifiés. Loin de tirer les leçons de cet échec, le Cice et le pacte de responsabilité amplifient ces exonérations.

Les mesures de flexibilisation de l'emploi ont provoqué une montée progressive des emplois atypiques : temps partiel, CDD, intérim, contrats aidés... Leur développement a accru la précarité et la pauvreté, en particulier pour les jeunes et les femmes non qualifiées. De même, l'Allemagne a fait le choix de créer des emplois majoritairement à temps partiel. Au Royaume-Uni, se développent des « contrats zéro heure », sans durée de travail affichée, qui permettent d'embaucher des salariés à la tâche. D'autres contrats au rabais se sont développés partout en Europe : les « mini-jobs » en Allemagne, les « reçus verts »

au Portugal... Aujourd'hui, l'emploi ne protège plus de la pauvreté.

Les réformes néolibérales ont consisté à diminuer les allocations chômage et les minima sociaux, pour inciter les travailleurs précaires à accepter une activité même très peu rémunératrice. Cela entretient la précarité et la pauvreté laborieuse. C'est le cas en France avec la prime pour l'emploi et le RSA activité.

Pour des salaires élevés

Les salaires soutiennent la consommation, donc la demande adressée aux entreprises, l'activité économique et le niveau de l'emploi. La recherche d'un enchaînement économique favorable passe par la revalorisation régulière des salaires et du salaire minimum, ainsi que par des emplois stables permettant un essor de la consommation. Au contraire, le creusement des inégalités de revenus se traduit par un déficit permanent de demande qu'il faut combler par une financiarisation croissante qui se termine en crise financière.

L'économie mondiale souffre d'un problème de demande globale. Dans la plupart des pays, les dirigeants plaident pour la hausse des salaires. C'est le cas aux États-Unis (Barack Obama s'est prononcé pour une hausse du salaire minimum de 40 %) et même en Chine (où le salaire minimum a fortement augmenté ces dernières années). Seule l'Europe s'acharne dans l'austérité salariale, alors même qu'elle connaît un fort excédent commercial. L'Europe a besoin d'un choc de répartition, d'une hausse des bas et moyens salaires (et des prestations sociales), laquelle devrait être plus prononcée dans les pays qui accumulent des excédents (Allemagne, Autriche).

Fondamentalement, la compétitivité ne passe pas par la réduction du coût du travail et la dégradation de la qualité de l'emploi.

Contrairement à ce qu'affirme la doxa dominante, le Smic n'est pas un obstacle à la compétitivité. Il participe au contraire à la régulation des salaires, il influence les négociations collectives. Son relèvement contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Le salaire minimum contribue à la cohésion sociale comme à la cohésion à l'intérieur de chaque entreprise.

La compétitivité dépend d'abord du coût du capital qui pèse de plus en plus lourd, compte tenu des exigences accrues de rentabilité financière. Réduire les

distributions excessives de dividendes est prioritaire. Pour un pays comme la France, la compétitivité à long terme dépend surtout de facteurs hors coût, comme la qualité des produits ou leur caractère innovant. Elle devra aussi dépendre de plus en plus de leur durabilité et de leur compatibilité avec des exigences écologiques. Or la qualité, la durabilité et le caractère innovant des produits sont liés à la façon dont les travailleurs sont traités dans leur entreprise.

Pour une valorisation des carrières professionnelles, priorité au CDI

La promotion des salariés est donc un enjeu économique essentiel. Il conviendrait en particulier de réduire la pénibilité de certains emplois et de mettre en place des évolutions de carrière assurant qu'un travailleur ne sera pas affecté trop longtemps à un poste pénible. Chaque entreprise (sur une base mutualisée pour les PME) doit élaborer des plans de carrière permettant, par exemple, à un jeune qui commence comme magasinier de pouvoir accéder à un poste de chef de rayon, de gérant de magasin. Une autre mesure déterminante serait d'instaurer une « sécurité professionnelle » assurant que les droits sociaux des salariés soient maintenus quand ils changent d'entreprise ou connaissent une période de chômage. En somme, il importe de développer la capacité « employeur » des organisations, publiques comme privées, c'est-à-dire de leur apprendre à recruter, à former, à valoriser les qualités individuelles et collectives, à proposer des évolutions de carrière. Il s'agit ainsi de prendre au sérieux l'idée de construction de parcours professionnels en impliquant l'employeur et la collectivité, au lieu d'en faire un impératif relevant de la seule responsabilité individuelle.

Que les entreprises se préoccupent de maintenir et de développer les qualifications de leurs salariés, plutôt que de les exploiter au maximum et de les envoyer au chômage quand ils deviennent moins productifs : voilà un élément du développement économique de la nation.

Le principal facteur des inégalités de revenus du travail n'est pas le salaire horaire mais la durée d'emploi sur l'année. Il importe donc de stabiliser les emplois et leur durée, en limitant l'usage des emplois atypiques à des situations exceptionnelles bien définies et collectivement négociées. Le contrat à durée indéterminée à temps complet doit redevenir une norme partagée. Il favorise

l'inscription des salariés dans les collectifs de travail, et la stabilité de ces collectifs. Il contribue à soutenir la consommation et l'investissement. De même, le recours à la sous-traitance doit être rigoureusement limité car il fragmente le salariat et développe des conditions indignes en ce qui concerne le statut, la carrière, les horaires et parfois même la sécurité. En sens inverse, la pratique du « parachutage » devrait disparaître, ainsi que les avantages (retraite-chapeau) réservés à une certaine catégorie de personnel. La hiérarchie des salaires devrait être réduite dans chaque entreprise (de 1 à 20, puis de 1 à 10 demain avec un objectif de 1 à 5) grâce à des grilles de salaires et des conventions collectives plus contraignantes, stipulant des écarts maximaux de salaires et limitant l'individualisation des rémunérations.

NOS PROPOSITIONS

Réduire les inégalités de statuts dans les entreprises en limitant le recours à la sous-traitance, aux CDD, aux temps partiels subis.

Réduire les inégalités de salaires dans les entreprises.

Étendre le champ de la négociation collective obligatoire aux évolutions de carrière.

Mettre en place un programme européen de revalorisation des bas et moyens salaires (avec hausse plus élevée dans les pays dégagant des excédents commerciaux), via notamment la généralisation du salaire minimum.

Chantier n° 6

LE PLEIN-EMPLOI EST POSSIBLE : UNE PRIORITÉ POUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

« Le plein-emploi est une vieille lune », « il n'a existé qu'exceptionnellement et ne reviendra pas ». Cette idée est malheureusement très répandue. Nous pensons à l'inverse que la société ne peut pas décemment renoncer au plein-emploi et que celui-ci est possible si nous réorientons nos politiques économiques

Jusqu'au début des années 1970, le plein-emploi était l'objectif central des politiques économiques. Son maintien renforçait le rapport de force en faveur des salariés. Avec la crise, le choc pétrolier et le ralentissement des gains de productivité, le conflit sur le partage de la valeur ajoutée s'est traduit par une hausse de l'inflation et par un partage défavorable aux détenteurs du capital. Au début des années 1980, la contre-révolution libérale s'est donné comme objectif de revivifier le capitalisme, de restaurer la part du capital dans la valeur ajoutée et de réduire le taux d'inflation. Les principaux outils de cette restauration du pouvoir des classes possédantes ont été la réduction du rôle des syndicats et l'instauration d'une politique économique tolérant le chômage de masse. En outre, grâce à la mondialisation commerciale, le capital a pu mettre en concurrence les travailleurs du monde entier. Beaucoup d'entre eux ont ainsi été contraints d'accepter la baisse de leur salaire ou la dégradation de leurs conditions de travail.

La crise financière et les politiques d'austérité menées depuis 2010 ont aggravé la situation. En 2014, la France compte près de 3,5 millions de chômeurs, soit plus de 10 % de la population active. S'y ajoutent 1,5 million de personnes en emploi très précaire, en temps partiel subi ou bien découragées de chercher un emploi. 10 millions de personnes se trouvent en situation d'emploi inadéquat au sens du

[BIT¹](#). Dans la zone euro, le chômage frappe plus de 26 millions de personnes, soit 12 % des actifs. Les jeunes sont plus touchés encore, ce qui est un immense gâchis.

La stratégie de rupture que nous proposons se donne deux objectifs : restaurer le plein-emploi, afin que chaque actif puisse trouver un emploi satisfaisant dans un délai raisonnable, et améliorer la qualité des emplois, tant au niveau des statuts que des conditions de travail et de rémunération.

Le plein-emploi est possible

Changer de logique suppose de mettre en œuvre une politique économique ne se résignant pas à la situation créée par l'apurement des marchés. Globalement, en 2014, la zone euro a perdu 10 % de PIB par rapport à sa tendance d'avant la crise. Récupérer ces 10 points assurerait une réduction massive du chômage. Mais est-ce possible ? Les pays européens sont-ils condamnés à une croissance lente ?

En fait, il faut bien distinguer trois arguments :

– La croissance d'avant 2007 était économiquement insoutenable car fondée sur la financiarisation et l'endettement (privé ou public). Ceci justifie un choc de répartition et de définanciarisation.

– À l'avenir, la croissance sera plus faible en raison des contraintes démographiques et du ralentissement des gains de productivité. Mais, heureusement, la France, qui a conservé un certain dynamisme démographique, va continuer à connaître une légère hausse de sa population active. Quant aux gains de productivité, ils sont difficiles à prévoir. Dans de nombreux secteurs de services, ils sont faibles ou difficilement mesurables. Dans d'autres, ils sont actuellement ralentis par l'atonie de la croissance, elle-même provoquée par les politiques d'austérité. Or la croissance favorise les gains de productivité. Ce problème est aggravé par les politiques de l'emploi privilégiant le développement de postes de travail non qualifiés. En tout état de cause, la faiblesse des gains de productivité rend la croissance plus « riche » en emplois, et donc a priori facilite la réduction du chômage.

– Avec la contrainte écologique, il faut faire décroître certains secteurs polluants

et gourmands en énergie. Mais cette contrainte impose aussi de développer des activités riches en emplois et souvent peu délocalisables (rénovation des bâtiments, par exemple).

Une politique de relance centrée sur la transition écologique serait peu coûteuse aujourd'hui dans la mesure où travail et capital sont en grande partie inemployés. Les taux d'intérêt sont bas. L'objectif devrait être de retrouver une économie en légère surchauffe, avec quelques tensions inflationnistes, et de s'éloigner du modèle actuel au bord de la déflation.

La politique de plein-emploi que nous proposons comporte trois axes : le redéploiement productif et notamment industriel, la réduction du temps de travail (RTT) et l'emploi public.

Combiner plein-emploi et redéploiement productif

La fin des politiques d'austérité et la mise en œuvre d'une stratégie volontariste de reconversion écologique et sociale entraîneraient une baisse significative et durable du chômage. Les besoins sont immenses : transports collectifs, construction et isolation des logements, rénovation urbaine, reconversion de l'agriculture vers une production saine, relocalisation industrielle avec montée en gamme et fabrication de produits durables et de qualité... L'État doit assurer aux entreprises industrielles comme à celles du BTP qu'il mènera une telle politique de façon résolue, avec un volet demande (commandes publiques, soutien à la demande privée) et un volet offre (recherche, formation, aide à la reconversion). Il en va de même dans le secteur des services, souvent économes en énergie et riches en emplois : de nombreux besoins potentiels existent (éducation, santé, dépendance) qu'il faut parfois rendre solvables, parfois impulser, souvent organiser (normes, labels afin de favoriser la qualité des emplois).

La difficulté des jeunes à trouver un emploi s'explique, en quasi-totalité, par la situation macroéconomique : les entreprises n'embauchent pas car elles n'ont pas besoin de travailleurs supplémentaires, compte tenu de la faiblesse de la demande. L'argument des jeunes « mal formés » et qui « n'ont pas fait assez de stages » est le plus souvent fallacieux. Ce n'est qu'en situation proche du plein-emploi que les entreprises peuvent avoir du mal à embaucher du personnel

qualifié. Et l'expérience prouve qu'alors elles n'hésitent pas à embaucher des personnes ne correspondant pas à leurs exigences, quitte à les former.

Reprenre la réduction du temps de travail (RTT)

La RTT est une tendance séculaire : la durée du travail ne cesse de baisser depuis le milieu du XIX^e siècle. La question est de savoir sous quelle forme cette réduction s'opère et doit s'opérer. La réduction du temps de travail peut se traduire par la baisse de la durée hebdomadaire de travail de façon collective, mais aussi par le développement des temps partiels contraints ou la mise hors travail (chômage, retrait de la vie active), autrement dit par une réduction individuelle et inégalitaire. Le développement des temps partiels est une régression, subie en particulier par les femmes, tandis que la réduction collective du temps de travail est source d'émancipation. Elle assure à la fois une meilleure répartition des richesses produites et une meilleure répartition des heures travaillées entre tous. En France, la mise en place des 35 heures a permis de créer de 300 000 à plus de 500 000 emplois. Elle aurait pu en créer encore davantage, si elle ne s'était pas accompagnée d'une annualisation et d'une intensification du travail qui ont entraîné une dégradation des conditions de travail d'une partie du salariat.

Dans une société prospère, mais soumise à une contrainte écologique lourde, d'autres formes de RTT peuvent être envisagées. Il n'est pas nécessaire de tout faire pour développer l'emploi marchand à temps plein. En acceptant des hausses de cotisations sociales, il est possible de maintenir la retraite précoce (60 ans pour certains ou 40 années de cotisation). Il est possible de développer l'accès à des périodes longues de formation ou de réorientation, ou à des années sabbatiques. Il est possible de dégager du temps libre pour les parents (hommes comme femmes) d'enfants en bas âge. Faut-il aller plus loin ? Instituer un revenu d'existence qui permettrait à chacun de choisir de ne pas travailler ? Nous ne privilégions pas cette piste. Le risque serait grand de développer ainsi une population d'inactifs vivant dans la misère. Il faut respecter le principe selon lequel « chacun a le devoir de travailler et a le droit à l'emploi », tout en l'appliquant avec de plus en plus de souplesse.

Développer les emplois publics dont la société a besoin

La troisième piste pour assurer un plein-emploi de qualité est la création directe d'emplois publics. Le secteur public n'est pas un secteur stérile, qui détruirait de la richesse sans en générer. L'augmentation du nombre de fonctionnaires n'est pas synonyme de gabegie, contrairement à ce que prétendent les idéologues néolibéraux. L'emploi public est souvent plus utile, plus valorisant que l'emploi privé : que l'on compare le professeur au publicitaire, la puéricultrice au trader. Il est aussi moins coûteux. En France, la création d'un million d'emplois publics reviendrait à environ 30 milliards (30 000 euros par emploi). Les évaluations des allègements généraux sur les bas salaires aboutissent au mieux à un coût moyen de 40 000 euros par emploi (parfois 80 000 euros), pour des emplois souvent précaires et toujours mal payés. Les besoins ne manquent pas : service public de la petite enfance, aide aux personnes âgées ou dépendantes, animation des activités périscolaires, formation... Dans de nombreux domaines (médecins, dentistes, avocats, notaires, huissiers), des dispensaires ou services municipaux pourraient fournir un service de qualité à des prix beaucoup plus bas que les professions libérales d'aujourd'hui.

Un autre volet de l'emploi public est l'action de l'État, mais aussi des collectivités locales et des associations reconnues comme « employeurs en dernier ressort » (EDR). Dans une politique d'EDR, la puissance publique s'engage à fournir un emploi à temps complet à tous ceux qui sont prêts à travailler pour une rémunération équivalente au Smic et éventuellement avec un salaire plus élevé, en fonction des qualifications requises pour les emplois proposés. Il s'agit de prendre les chômeurs tels qu'ils sont et de leur créer des emplois adaptés et de qualité, dans des secteurs socialement utiles et qui ont besoin de beaucoup de main-d'œuvre : aide aux personnes âgées et malades, amélioration de la vie urbaine (espaces verts, médiation sociale, restauration de bâtiments), environnement, animation en milieu scolaire, activités artistiques, animation de loisirs... Une politique d'EDR fournit un emploi à des personnes que le secteur privé n'embauche pas, soit en raison de la conjoncture, soit en raison des caractéristiques des personnes (trop âgées, pas assez diplômées). Une telle politique permettrait de satisfaire des besoins qui pourront être pris en charge par la suite par le service public ou par des employeurs privés, ou encore par des

formes sociales innovantes (des « communs » productifs).

Il faut sortir du paradigme néolibéral absurde qui fait des taux d'intérêt à dix ans ou du ratio de dette publique l'objectif final des politiques économiques. Le plein-emploi de qualité doit être replacé au centre des stratégies économiques.

NOS PROPOSITIONS

Faire du plein-emploi de qualité l'objectif premier de la politique économique.

Favoriser l'emploi par le redéploiement productif.

Poursuivre la réduction du temps de travail.

Reprendre la création d'emplois publics et associatifs afin de répondre aux besoins sociaux.

¹ Estimation du collectif Autres Chiffres du chômage (ACDC). L'emploi inadéquat au sens du BIT inclut les emplois à bas salaires, les contrats précaires (CDD, intérim, stages et contrats aidés), le sous-emploi (personnes déclarant vouloir travailler davantage et personnes déclassées) et le travail dangereux pour la santé.

Chantier n° 7

RÉHABILITER LA DÉPENSE PUBLIQUE

« La dépense publique est improductive », « elle étouffe le dynamisme des entreprises », « il faut la réduire pour retrouver la croissance » : ces idées fausses sont très répandues dans le débat public. Il est impératif de porter un regard neuf sur la dépense publique. Les arguments ne manquent pas : cette dépense satisfait une part considérable, et souvent sous-estimée, des besoins des ménages ; elle réduit massivement les inégalités ; le secteur public contribue au PIB, crée des emplois socialement utiles.

La dépense publique : de quoi parle-t-on ?

La dépense publique représente en France 57 % du PIB (1 208 milliards d'euros sur un PIB de 2 114 milliards en 2013). Mais cela ne signifie aucunement qu'il ne reste que 43 % pour les dépenses ou les activités privées. En rapportant la dépense publique au PIB, on la compare à une grandeur familière. Cela n'est pas infondé en soi. Mais il ne faut pas se méprendre : elle n'est pas une part du PIB.

Les prestations sociales constituent la plus grande part de la dépense publique et ce sont elles principalement qui ont tendance à augmenter. Il s'agit d'abord de la retraite, des allocations familiales et chômage (prestations sociales dites « en espèces », 420 milliards, soit 20 % du PIB). Il s'agit aussi des remboursements de médicaments et de consultations de médecine libérale, des gardes d'enfants (les « transferts sociaux en nature de produits marchands », 125 milliards, soit 6 %). Elles sont financées par des cotisations sociales et leurs extensions (comme la CSG). Elles sont versées aux ménages et financent leurs dépenses auprès des entreprises privées. Ainsi, le retraité qui paye son coiffeur ou les parents qui utilisent l'allocation de rentrée scolaire pour équiper leurs enfants le font grâce à

des dépenses publiques. Bref, les décidément bien mal nommées « charges sociales » sont aussi un revenu pour les ménages, revenu qui bénéficie grandement au privé.

La dépense publique sert aussi à payer des services publics non marchands. Selon les économistes dominants, les fonctionnaires seraient des employés improductifs financés par un prélèvement sur le privé, seul productif à leurs yeux. Rien n'est plus erroné. Les fonctionnaires sont productifs de services utiles (éducation, soins hospitaliers) qui ont une valeur monétaire comptabilisée dans le PIB. La valeur ajoutée des administrations s'élève à 355 milliards (17 % du PIB). C'est peu en un sens : il serait sans doute nécessaire de l'augmenter pour satisfaire de nombreux besoins (éducation, santé, recherche, culture). Mais c'est loin d'être négligeable : cela représente l'équivalent d'un tiers de la valeur ajoutée par les sociétés non financières.

On ne paye pas pour marcher sur un trottoir, ni pour entrer à l'école. La production des administrations publiques est donc essentiellement non marchande. Mais si son accès est gratuit pour les usagers, un service public n'est pas pour autant gratuit. Il faut bien le payer, comme toute production. C'est le rôle de l'impôt qui assure le paiement collectif du produit non marchand, lequel ne se soustrait pas au produit marchand mais s'ajoute à lui. L'impôt qui sert à payer les services publics assure au fond le même rôle (payer une production) que le prix marchand du café ou de la baguette. Un enseignant contribue au PIB en produisant un service d'enseignement que l'élève consomme.

Les services publics produits se retrouvent en termes de consommation : celle de services individualisables dont bénéficient les citoyens (éducation, hôpital public, culture, crèches) et collectifs (administration générale, police, justice, armée).

Le poids des dépenses générales de fonctionnement (police, justice, armée, service des impôts) rapporté au PIB est pratiquement identique dans tous les pays développés. Le fort niveau des dépenses publiques françaises provient uniquement des prestations sociales ou de dépenses profitant directement aux ménages. La France est l'un des pays au monde dans lequel le taux de pauvreté chez les retraités est le plus faible, dans lequel les retraités ont quasiment le

même niveau de vie que les actifs. Nous devrions en être fiers. Nous avons 50 % d'enfants de plus que l'Allemagne : il faut les élever, ce qui a un coût.

Une dépense source de justice et d'efficacité

La dépense publique soutient massivement les débouchés, lesquels déterminent – l'offre ne pouvant exister sans demande – le niveau de la production. En France – comme dans tous les pays développés – 80 % des débouchés relèvent de la consommation (le reste relevant de l'investissement ou du commerce extérieur). Qu'y trouve-t-on ? D'un côté, la consommation à la fois individuelle (éducation, hôpital, médicaments, soit 329 milliards) et collective (justice, police, soit 181 milliards) prise en charge par les administrations. De l'autre, la dépense de consommation finale des ménages, ce qu'ils paient directement (1 126 milliards). Mais une part importante de cette dernière est permise par les prestations sociales en espèces comme les retraites ou les allocations familiales. Si l'on suppose que 15 % de ces prestations sont épargnées – estimation haute – cela fait 360 milliards de dépensés. En fin de compte, la dépense publique soutient donc la moitié de la consommation totale (de l'ordre de 870 milliards sur 1 680 milliards). De même, les investissements publics (86 milliards, 4 % du PIB), ceux dans les bâtiments et travaux publics par exemple, contribuent à l'activité de cette branche, et donc aux revenus du secteur privé.

Ainsi la baisse de la dépense publique a-t-elle obligatoirement des effets dépressifs sur le [PIB](#)¹. En période de récession et de déflation larvées comme aujourd'hui en France et en Europe, la baisse des dépenses publiques génère un cercle vicieux : baisse de l'activité publique et privée, chômage, baisse de la demande de consommation et d'investissement...

Dans certains pays la dépense publique est plus faible. Ils ont fait le choix de recourir davantage au privé pour la santé et les retraites. À la fin de chaque mois, les entreprises y paient moins de « charges » sociales, mais elles paient plus de charges privées, c'est-à-dire de contributions aux assurances privées et aux fonds de pension. Ces pays s'en portent-ils mieux ? L'espérance de vie à la naissance aux États-Unis est inférieure de deux ans et demi à celle observée en France

tandis que les dépenses de santé y sont globalement supérieures (17,9 % du PIB contre 11,7 %) ; certaines entreprises sont fragilisées par le poids de leurs charges de retraite (comme ce fut le cas de Chrysler).

La dépense publique soutient l'activité, mais elle joue aussi un rôle majeur dans la cohésion sociale et dans la réduction des inégalités. En France, les 20 % les plus riches ont 8,6 fois plus de revenus primaires (salaires, revenus du patrimoine) que les 20 % les plus pauvres. Le jeu des impôts directs (l'impôt sur le revenu notamment) et des cotisations réduit cet écart à 6,8. Bien plus que par les prélèvements, c'est par la dépense publique que les inégalités sont réduites. L'écart se réduit finalement à 3,1 grâce aux prestations sociales et aux services publics.

Réhabiliter la dépense publique

Demain, il faudra plus, et non moins, de dépenses publiques : cela passe par accroître les prestations allouées aux familles (car 20 % des enfants vivent dans la pauvreté contre 14 % pour l'ensemble de la population), réussir la réforme des rythmes scolaires, augmenter les bourses scolaires et universitaires, rehausser le budget des universités, créer une allocation d'insertion pour les jeunes de 18-25 ans à la recherche d'un premier emploi. Demain, la croissance des besoins se portera vers l'éducation, la santé, le soin aux personnes âgées ou dépendantes. Ce sont des domaines dans lesquels l'intervention publique est plus efficace que le marché. Les investissements destinés à engager la seule transition énergétique sont estimés à 3 % du PIB par an.

Pour pouvoir être réhabilitée, la dépense publique doit évidemment être utilisée à bon escient. Elle peut parfois – c'est encore le cas dans certains pays – être synonyme de corruption, de concussion, de gaspillage, de dépenses excessives inutiles. Pour qu'elle soit utile et gérée efficacement, la dépense publique doit faire l'objet d'évaluations de la part des instances qui en ont la charge (l'Assemblée nationale, la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes), lesquelles doivent associer plus étroitement les citoyens et leurs associations (syndicats, associations d'usagers). Depuis plus de vingt ans, c'est malheureusement une tout autre culture de l'évaluation qui s'est développée. Au lieu de chercher à améliorer la qualité du service public rendu, de considérer la

dépense publique comme une ressource qui améliore le bien-être des retraités, des malades, des familles, qui assure le développement à long terme des pays grâce à l'éducation et à la recherche, on la réduit à une simple charge. Au lieu de mobiliser ensemble les fonctionnaires et les citoyens afin de mieux réaliser les missions d'intérêt général, on les insécurise et on dresse les uns contre les autres.

Il est temps de réhabiliter la dépense publique et de la gérer autrement.

NOS PROPOSITIONS

Accroître les dépenses publiques afin de répondre aux nombreux besoins sociaux (hôpital, éducation, recherche, logement social en particulier).

Repenser la dépense publique en associant les citoyens à son évaluation et à sa gestion.

Augmenter les budgets nationaux et européen – ce dernier devrait être doublé en l'espace d'une mandature et atteindre 2 % du PIB – afin de financer la transition écologique. Exiger une relance de l'activité dans le sens d'une telle transition écologique.

¹ Durant les Trente Glorieuses, la dépense publique rapportée au PIB a peu augmenté : de 37 % en 1959 à 40 % en 1974. Cela ne signifie pas qu'elle n'augmentait pas. Elle croissait vivement, au contraire, de même que les salaires nets. Cela permettait de soutenir la demande et, partant, le PIB. D'où finalement – on retrouve le rôle majeur du dénominateur – un ratio dépense publique sur PIB relativement stable.

Chantier n° 8

UNE FISCALITÉ SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

Le discours habituel défend toujours la baisse des impôts. Il vise à orienter le débat public et la colère sociale vers la « pression fiscale excessive » en occultant les véritables causes de l'appauvrissement social : la crise, l'austérité salariale, le pouvoir des grandes entreprises et de la finance, le creusement des inégalités de revenus et de patrimoines. Le néolibéralisme a ainsi organisé le délabrement des finances publiques par la baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu, par la prééminence accordée aux impôts proportionnels comme la TVA et la CSG, par le basculement vers la fiscalité locale, comme par l'amenuisement progressif des cotisations sociales considérées comme des charges pesant sur les entreprises. L'objectif fondamental est de limiter le périmètre de l'intervention publique et de la protection sociale.

Il est indispensable de réhabiliter l'impôt. Chacun juge légitime de payer sa nourriture. Il doit être tout aussi évident qu'il convient de payer des impôts et des cotisations pour éduquer nos enfants, nous soigner, faire vivre dignement les retraités ; finalement, pour vivre ensemble, pour construire une société. Pour être socialement admise, la fiscalité doit cependant être juste et efficace.

Pour une fiscalité solidaire et écologique

Dans une société solidaire et écologique, la fiscalité est fondamentale pour atteindre trois objectifs.

Payer les dépenses publiques

Une part importante des besoins des ménages doit être assurée socialement : santé, éducation, retraite, assurance chômage, garde et soin des jeunes enfants, aide aux plus pauvres. Il faut financer les transports collectifs, le logement social, la culture, le sport et, de plus en plus, la reconversion écologique et la transition

énergétique. Dans tous ces domaines, l'intervention publique est plus juste et plus efficace que le marché.

Redistribuer les revenus

La hiérarchie initiale des revenus n'est pas satisfaisante. Certains, par héritage ou par prédation, ont des revenus excessifs ; d'autres, du fait de leur naissance ou des malheurs de la vie, sont dans la misère. Dans la période récente, les inégalités de revenus et de patrimoines se sont accrues. Les impôts, conjointement aux prestations sociales, doivent contribuer à réduire les inégalités. Les plus riches ont de plus fortes capacités contributives et profitent davantage de l'organisation sociale et de certaines dépenses publiques ; il est légitime qu'ils en paient le prix. Certes, l'idéal serait que la répartition initiale des revenus soit plus égalitaire et que la hiérarchie des salaires se réduise dans les entreprises. Tant que cela n'est pas le cas, c'est par la fiscalité que les inégalités peuvent être réduites.

Encourager les comportements socialement utiles (économies d'énergie) et aider certains secteurs (presse, livre)

La fiscalité doit décourager les comportements socialement coûteux des ménages (consommation de tabac ou d'alcool) comme des entreprises (activités polluantes, transports inutiles de marchandises, licenciements).

Dans la période récente, la fiscalité a été affaiblie par la mondialisation et la liberté de circulation des capitaux. Les entreprises multinationales et les contribuables les plus riches peuvent ainsi choisir le lieu où ils sont imposés ; les États se sont lancés dans une coûteuse concurrence fiscale pour les garder ou les attirer. L'Europe doit promouvoir un modèle social dans lequel des impôts progressifs financent un niveau élevé de dépenses publiques. La France et l'Europe doivent refuser la logique de la concurrence fiscale et supprimer tous les dispositifs qui permettent d'échapper à l'impôt.

Pour une fiscalité des ménages plus juste

Tous les revenus des ménages doivent être soumis à l'impôt. Étant le plus juste et le plus progressif, l'impôt sur le revenu doit monter en puissance. Sa progressivité doit être renforcée, en appliquant le taux de 45 % à partir d'un revenu de 100 000 euros et en créant des tranches supplémentaires

de 50 et 60 %.

Les dispositifs tenant compte de la situation particulière du ménage (taille de la famille, invalidité, dépendance) ou de charges effectivement supportées (pensions alimentaires, dons, cotisations syndicales) doivent être maintenus, mais les dépenses fiscales (ou « niches fiscales » dans le langage courant) et les mesures dérogatoires doivent être supprimées. Certaines doivent être remplacées par des subventions. Par exemple, un service public de la petite enfance doit assurer les soins des très jeunes enfants sans charge financière pour leurs parents. Les aides à l'investissement locatif doivent être remplacées par des subventions aux logements sociaux.

Les impôts proportionnels pèsent trop sur les plus pauvres et doivent être diminués. La TVA doit être réduite en exonérant les services de transport collectif et en abaissant le taux maximal.

Les inégalités de patrimoines se sont fortement accrues ces trois dernières décennies. Aussi, les droits sur les successions et sur les donations doivent être augmentés. Le produit de la hausse permettrait de financer les études des enfants des classes populaires. Le creusement des inégalités salariales dans les entreprises nuit au travail collectif ; il faut pérenniser la taxation à 75 % des salaires exorbitants, l'appliquer dès qu'une rémunération est équivalente à 20 fois le Smic et l'étendre aux retraites-chapeaux.

Tous les revenus du capital doivent être taxés. Il faut supprimer les dispositifs d'exonération (PEA, assurance vie) et ceux qui permettent aux plus riches d'échapper à l'impôt sur les plus-values.

Refondre la fiscalité locale

La France a un fort niveau d'impôts locaux. Archaïques et peu progressifs, ceux-ci sont plus inégalitaires que les impôts nationaux ; les riches paient peu dans les communes riches et les pauvres paient beaucoup dans les communes pauvres. Tant sur le plan de l'efficacité que de la justice sociale, il faut inverser l'évolution récente qui a réduit le poids de l'impôt sur le revenu au profit des taxes locales. La décentralisation augmente les dépenses des collectivités locales, ce qui risque d'aggraver encore les disparités.

Il est nécessaire de réduire la taxe d'habitation et de créer un supplément à l'impôt sur le revenu dont le produit sera redistribué aux collectivités locales sur la base de leurs besoins (population, enfants à scolariser, personnes en difficulté).

Lutter véritablement contre l'évasion et la fraude fiscales

Le coût annuel de la fraude fiscale est important. Le Parlement européen l'évalue à 1 000 milliards d'euros pour l'Union européenne ; les estimations pour la France sont de l'ordre de 60 à 80 milliards, soit la quasi-totalité du déficit public de 2013. La France devrait imposer aux Français résidant à l'étranger, comme le font les États-Unis pour leurs ressortissants, de faire une déclaration de revenus et de patrimoine au fisc français et de payer la différence entre les impôts dus selon la réglementation française et les impôts effectivement payés. Il faut amplifier la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. La France doit établir une liste rigoureuse des paradis fiscaux et interdire à ses banques et à ses entreprises d'y établir des filiales ou d'y déclarer des bénéficiaires, et proposer cette liste à ses partenaires européens. L'Union européenne devrait demander aux pays membres de supprimer tous les mécanismes qui permettent l'optimisation fiscale des grandes entreprises multinationales. Les accords bilatéraux d'imposition avec les pays à faible taux d'imposition doivent être revus.

Faire contribuer les entreprises au financement des dépenses publiques et évaluer l'efficacité des aides publiques

Bénéficiant de travailleurs formés et en bonne santé, d'infrastructures publiques de qualité, les entreprises profitent largement de l'action publique. Il est légitime qu'elles contribuent à son financement. La France doit rénover l'impôt sur les sociétés, en utilisant une assiette plus large de façon à taxer les intérêts versés et les redevances (qui, versées à l'étranger, permettent d'échapper à l'impôt français), en décourageant les distributions excessives de dividendes et en taxant spécifiquement les entreprises à taux de profit exorbitants. Les libéraux insistent pour que la dépense publique soit évaluée. Nous y sommes favorables : les aides aux entreprises sont aujourd'hui colossales et l'efficacité de certaines (le crédit d'impôt pour les dépenses de recherche, les exonérations généralisées sur les bas salaires) est clairement sujette à caution. Il faut un audit des aides aux entreprises pour vérifier leur efficacité. De même, l'Europe doit mettre en place

une véritable taxation des transactions financières pour décourager la spéculation.

Cette nouvelle fiscalité, plus juste et plus simple, supprimera les activités parasites de défiscalisation. Elle réduira les inégalités tout en résorbant une partie du déficit public en ponctionnant des revenus généralement épargnés. Avec la restauration de la progressivité de l'impôt, les entreprises cesseront de distribuer de coûteux dividendes ou des « salaires » excessifs à une mince couche de dirigeants, car ces avantages seraient immédiatement sanctionnés par l'impôt.

Voilà ce que devrait être une vraie réforme fiscale !

NOS PROPOSITIONS

Réaffirmer le principe républicain selon lequel chaque ménage doit payer des impôts sur l'ensemble de ses revenus, selon ses capacités contributives.

Rendre plus progressive la fiscalité des entreprises et des ménages.

Démanteler systématiquement tous les mécanismes d'optimisation fiscale des grandes entreprises et des ménages fortunés.

Développer la fiscalité incitative : taxer les activités nuisibles (pollution, spéculation), inciter aux économies d'énergie.

Chantier n° 9

PROTECTION SOCIALE : COTISONS DANS LA BONNE HUMEUR

« Le trou de la Sécu est abyssal », « les jeunes cotisent pour rien, ils n'auront pas de retraite » : les propos catastrophistes sont légion. Les compagnies d'assurances privées se frottent les mains : ce discours encourage ceux qui en ont les moyens à se tourner vers elles.

Contre ce catastrophisme, il convient de prendre la mesure du « mieux-être social » qu'a permis et que permet encore la protection sociale. Ce grand progrès du ^{xx}^e siècle est-il encore viable ? Non, répondent les libéraux. Oui, répondons-nous, à condition d'accepter de « [cotiser dans la bonne humeur¹](#) ».

La protection sociale va (encore) bien... mais il y a des trous dans le filet

En France, les dépenses de protection sociale représentent un tiers du PIB. La mission du système d'assurance sociale salariale est de protéger les salariés contre les conséquences économiques de la perte d'emploi ou de la maladie. Il permet aux retraités de bénéficier d'une pension publique leur assurant un niveau de vie proche de celui que leur procurait leur revenu d'activité. Ce système d'assurance sociale est complété par des prestations universelles. L'assurance-maladie assure à chacun le remboursement de ses soins de santé. Les prestations familiales sont destinées à garantir aux familles un niveau de vie proche de celui des ménages sans enfants. Elles financent en partie la garde et le soin des très jeunes enfants. Enfin, des prestations garantissent un revenu minimum aux ménages les plus pauvres.

Le système de protection sociale permet un mieux-être de la population. Ses conditions de vie, notamment à l'âge de la retraite, se sont considérablement

améliorées. La population française est globalement bien couverte. La protection sociale publique est redistributive : les prestations dépendent des besoins, quand les cotisations dépendent des revenus. La redistribution est à la fois « verticale », entre riches et pauvres, et « horizontale », entre les ménages sans enfants et les familles, les actifs et les retraités, les salariés et les chômeurs...

La protection privée demanderait au contraire à chacun de cotiser selon ses risques : les familles nombreuses, les personnes âgées ou en mauvaise santé devraient payer plus cher pour s'assurer. Certains risques ne peuvent être couverts par des assurances privées. Celles-ci ne sont pas en mesure de faire face à un choc de grande ampleur. Elles ne peuvent assurer l'indemnisation de l'ensemble des actifs en cas de chômage de masse durable. Elles ne peuvent garantir un niveau de pension indexé sur des salaires futurs, car la pension qu'elles versent dépendrait des rendements aléatoires des marchés financiers et de l'évolution de l'espérance de vie. Elle est coûteuse, car la concurrence entre opérateurs entraîne des frais de gestion colossaux (entre 30 % et 40 % pour les assurances de santé privées américaines, moins de 5 % pour la Sécurité sociale en France).

La protection sociale publique est source d'efficacité économique car elle contribue à soutenir massivement le revenu des ménages, à fournir aux entreprises une main-d'œuvre disponible, bien formée, en bonne santé. Il y a cependant lieu de l'améliorer car il y a des trous dans le filet : les jeunes et les pauvres, en particulier, sont particulièrement mal couverts : 35 % des familles monoparentales sont sous le seuil de pauvreté. La société dépense très peu, à la fois pour le chômage et la pauvreté (le RSA, par exemple, coûte moins d'1 % du PIB). Et les politiques menées ces trente dernières années n'ont eu de cesse de défaire ce qui marchait plutôt bien, de fragiliser le financement pour mieux réduire ensuite les prestations sociales, arguant du « trou de la Sécu » qu'elles venaient de créer.

La grande régression

Le néolibéralisme cherche à réduire le champ de la protection sociale, pour trois raisons.

La première tient à la méfiance de la pensée libérale vis-à-vis de la protection sociale : en réduisant les inégalités de revenus, la protection sociale découragerait le travail. Ainsi, la « modernisation de la protection sociale » voulue par la Commission européenne demande que les prestations chômage et les minima sociaux « incitent à l'emploi », et que les réformes des retraites encouragent le report de l'âge de départ. Sous couvert de responsabilisation et d'incitation au travail, les prestations des chômeurs, des invalides, des femmes seules avec enfants seraient réduites. C'est là la ruse et le cynisme du néolibéralisme, qui réclame des baisses de prestations en période de chômage de masse, quand ce sont les emplois qui manquent et non la volonté de travailler.

La deuxième raison résulte de la charge patronale contre les cotisations sociales, accusées d'augmenter considérablement le coût du travail et d'empêcher les créations d'emplois. C'est oublier que ces cotisations sont une forme de salaire indirect. Les mal nommées « charges sociales » financent la protection sociale. Réduire les cotisations, c'est donc mécaniquement réduire le niveau de vie des ménages. C'est imposer aux salariés d'être moins bien protégés, ou de payer davantage pour avoir droit à une protection.

La troisième raison, enfin, est que la protection sociale suscite la convoitise des assurances privées, qui voudraient s'emparer de sa partie la plus rentable : la protection maladie et retraite des salariés des grandes entreprises. Les assureurs privés pourraient assurer ces salariés à des tarifs compétitifs puisqu'ils n'auraient à prendre en charge ni les retraités actuels ni les personnes en mauvaise santé, ni les salariés précaires. Ils disposeraient ainsi de fonds importants, qu'ils pourraient investir à leur guise en touchant des commissions.

Le bel avenir des prestations sociales

Oui, il faut assurer un niveau de vie satisfaisant aux enfants. Cela passe par des prestations familiales, universelles, mais aussi par des prestations spéciales pour les familles pauvres. Cela passe aussi par la gratuité du service public de la petite enfance et des activités périscolaires.

Oui, en situation de chômage de masse, il faut prolonger la durée d'indemnisation, compte tenu du niveau et de la durée du chômage. Le chômage

ne vient pas du fait que les jeunes ou les chômeurs ne veulent pas travailler, mais d'un déséquilibre macroéconomique.

Oui, les minima sociaux doivent être revalorisés, et leur évolution doit être indexée sur celle du salaire moyen. Le RSA-activité, qui est un échec avec deux tiers de non-recours, doit être repensé. C'est le Smic qui doit assurer la reconnaissance et la rémunération du travail (et pas le RSA, la prime pour l'emploi ou des exonérations de cotisations salariés) ; et il faut aider les familles pauvres avec enfants, que les parents soient au chômage ou en précarité.

Oui, il faut maintenir un système public de retraite assurant aux retraités un niveau de vie proche de celui des actifs, et le compléter par un système public étendu de prise en charge de la dépendance. Dans la société sobre et écologiste de demain, la production marchande ne sera plus l'impératif à maximiser à tout prix. La retraite à taux plein pourrait être accordée après 40 années de cotisation, les années de travaux pénibles comptant pour cinq trimestres. Il sera possible à ceux qui le souhaitent de travailler plus longtemps, mais sans acquérir de droits supplémentaires à la retraite.

Oui, il faut restaurer l'universalité de l'assurance-maladie. Tous les soins nécessaires doivent être remboursés, les économies étant à rechercher dans une gestion rigoureuse, visant à réduire les coûts induits par la contagion du libéralisme. Cela suppose de contrôler les revenus des professionnels de santé, de lutter contre les dépassements d'honoraires, contre l'intrusion du capitalisme dans les laboratoires et les cliniques, et de surveiller les rapports coût/avantages des médicaments. La prévention peut être reconstruite et systématisée, des alternatives à la pratique libérale de la médecine peuvent être développées, notamment dans les dispensaires municipaux ou professionnels.

Les libéraux ont toujours argué que la protection sociale n'était pas « viable ». L'histoire leur a donné tort. Grâce au progrès social, avec la protection sociale en son cœur, l'espérance de vie a augmenté considérablement au cours du dernier siècle (de 50,5 ans en moyenne en 1913 à 81,8 ans en 2013). Ce qui était vrai hier le sera demain, du moins si les sociétés s'en donnent les moyens.

Quel financement ?

Il est légitime que les entreprises cotisent pour la protection sociale. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une main-d'œuvre disponible, qui se renouvelle (en partie grâce aux prestations familiales) et est en bonne santé (grâce à l'assurance-maladie). Par la cotisation, les entreprises contribuent à l'entretien des salariés qu'elles emploient. Réduire ces cotisations revient à les dédouaner de leur responsabilité. Le système public assure une mutualisation des risques utile aux entreprises. Il leur évite le risque d'un alourdissement du ratio retraités/cotisants qui a fragilisé certaines entreprises américaines ou britanniques. Actuellement, les entreprises qui licencient, qui versent plus de dividendes et moins de salaires que les autres s'exonèrent pour partie du financement de la Sécurité sociale. Élargir l'assiette des cotisations sociales (aux profits distribués sous forme de dividendes, voire à l'ensemble de la valeur ajoutée) permettrait de faire contribuer toutes les entreprises de manière plus équitable.

Il est légitime que les prestations sociales soient indexées sur les salaires. Les chômeurs, les familles, les retraités doivent bénéficier de la croissance, de la même façon que les salariés. Il est légitime que tous les salaires et que tous les revenus du capital contribuent au financement des prestations. Des niches sociales ont été réduites récemment, mais il en reste encore, comme les exonérations des plus-values transmises par décès ou donation. Les exonérations de cotisations des employeurs sur les bas salaires fragilisent le financement de la Sécurité sociale. S'y ajoute maintenant la promesse de l'État de supprimer les cotisations familiales des employeurs. Les salaires doivent être suffisamment élevés pour supporter les cotisations des salariés. Les éventuelles exonérations de cotisations des employeurs doivent être considérées comme des subventions et soumises à des engagements effectifs des entreprises quant aux emplois, aux salaires, à la formation de la main-d'œuvre.

Avec le vieillissement de la population, les besoins ont tendance à augmenter, ce qui nécessitera une hausse des cotisations (ou contributions) sociales. Celle-ci sera d'autant mieux acceptée qu'elle sera la contrepartie de prestations garanties, solidaires et de qualité. Oui, il faut dire aux jeunes qu'ils ne cotisent pas pour rien, qu'ils ont et auront droit à des soins médicaux et à une retraite publique, que les

cotisations qu'ils paient aujourd'hui, s'ils ont la chance de travailler, sont nettement plus basses que les primes qu'ils devraient payer auprès d'une compagnie d'assurances.

NOS PROPOSITIONS

Garantir le niveau et la qualité des prestations en contrepartie de hausses de cotisations. La part de la valeur ajoutée affectée au financement de la protection sociale doit continuer à augmenter.

Indexer l'évolution des prestations sociales sur celle des salaires, revaloriser les prestations qui ont subi un « décrochage » par rapport à cette évolution. Revaloriser les minima sociaux et étendre la couverture chômage.

Se battre au niveau européen pour que le maintien et le développement du modèle social européen soit un des objectifs prioritaires de l'UE, que les normes sociales aient la même importance que les normes économiques.

¹ Selon l'expression de Jean-Paul Piriou, Le Monde, 9 mai 2003.

Chantier n° 10

LES INDICATEURS, COMPTONS AUTREMENT

Nos sociétés sont à un carrefour. La crise sociale et écologique impose de remettre en cause nos modèles de production et de consommation. Elle nous invite à reconsidérer la nature même de la richesse. Les objectifs, les priorités de nos économies doivent être entièrement révisés. Changer de politique économique implique ainsi de changer notre façon de comptabiliser la richesse et la valeur accordée à nos différentes activités. Cela suppose de mobiliser de nouveaux indicateurs.

Les représentations de la réalité influencent la réalité elle-même : elles contribuent à façonner nos conceptions du bien-être, qu'il soit individuel ou collectif, et à construire les imaginaires. L'imaginaire hérité du productivisme et du consumérisme, inhérents à l'accumulation capitaliste, demande à être déconstruit en faisant de la démocratie le moyen de définir les besoins sociaux prioritaires, au lieu d'abandonner des choix de cette importance au seul marché. Alors que moins de gaspillages, plus d'accès gratuit aux services fondamentaux et plus de respect des équilibres écologiques n'impliquent pas moins de bien-être, nos indicateurs ne permettent pas de prendre en compte ces objectifs.

Le produit intérieur brut (PIB), s'il ne mesure qu'une partie de l'activité humaine, n'est pas pour autant un indicateur indigne, il a des qualités. Il ne peut cependant plus être l'indicateur phare de nos économies. Changer d'imaginaire suppose de privilégier l'utilisation d'autres indicateurs sociaux et environnementaux. De la même manière, la comptabilité des entreprises devra être refondée si l'on souhaite réaliser la transition sociale et écologique.

Le PIB est un indicateur utile mais partiel

Le PIB est un indicateur utile, même s'il est, comme tout indicateur, partiel. Il

permet de savoir qui produit la valeur ajoutée (les sociétés non financières, mais aussi les administrations publiques, les entrepreneurs individuels, les ménages), pour quelle demande (consommation, investissement et exportations nettes des importations). Le PIB n'intègre pas uniquement la production marchande, il intègre aussi la production non marchande des administrations. C'est en s'appuyant sur lui que l'on peut mesurer le partage salaire/profit, son évolution dans le temps, l'importance et la nature des dépenses publiques, dont les prestations sociales, et l'importance et la nature des impôts.

Le PIB ne prend pas en compte les activités bénévoles et domestiques. Mais c'est heureux, au risque sinon de tout monétiser, de tout marchandiser (le bénévolat) et même d'encourager le maintien des femmes au foyer. Si l'on comptabilisait les activités domestiques dans le PIB, il faudrait en effet considérer que ces activités génèrent un « revenu implicite » qui augmente le revenu des ménages : dans ce cas, pourquoi revendiquer un emploi avec un vrai salaire pour les femmes ?

Le PIB, comme tout indicateur statistique, a des limites, dont la principale est probablement de ne pas prendre en compte les préoccupations écologiques. Ainsi, les productions entraînées par la réparation des atteintes à l'environnement – les soins de santé découlant des difficultés respiratoires occasionnées par la pollution, par exemple – augmentent le PIB. Le comptable national a raison de procéder ainsi puisque la vocation du PIB est de mesurer l'ensemble des productions monétaires. Mais cela montre bien qu'il importe d'utiliser simultanément d'autres indicateurs afin de réorienter la production et les investissements.

Dès lors, le taux de croissance annuel du PIB ne peut plus être considéré comme le but de la politique économique. La nature de la production, le maintien des équilibres sociaux et des équilibres écologiques doivent être mieux évalués afin de donner les signaux et les indicateurs nécessaires à la bifurcation des sociétés vers de nouveaux modes de vie, de production et de consommation.

Pour faire contrepoids au PIB dans le débat public et dans la conduite des politiques économiques, il n'est malheureusement pas possible de lui opposer un indicateur unique intégrant tout à la fois les diverses exigences sociales (égalité

de revenus et de situations, éducation, santé, niveau et qualité de vie, conditions de travail) et écologiques (gaz à effet de serre, biodiversité, pollutions diverses). Un tel indicateur synthétique serait, par construction, trop partiel et arbitraire : comment valoriser des exigences aussi diverses ?

Que faire alors ?

Des indicateurs sociaux et environnementaux existent déjà et ils ont été fortement améliorés ces dernières années. Il convient de les améliorer encore. Il faut surtout, car c'est finalement là que le bât blesse, que la société dans son ensemble s'en saisisse, prenne la noble décision politique (les générations futures nous en seront reconnaissantes) de leur accorder l'importance qu'ils méritent. Cela concerne en premier lieu les décideurs politiques (instances internationales, gouvernements, exécutifs locaux), mais aussi les instituts statistiques (qui doivent reconsidérer leurs priorités) et finalement tous les acteurs sociaux (entreprises, syndicats, associations).

Des indicateurs sociaux

Des indicateurs sociaux sont d'ores et déjà disponibles, mais leur visibilité doit être fortement améliorée. Savoir que le PIB a augmenté est une chose, mais il est plus important encore de savoir si cela s'est accompagné d'un creusement des inégalités, si la croissance n'a bénéficié qu'à quelques-uns.

Nous disposons déjà, au niveau international, d'un grand nombre d'indicateurs, comme l'indicateur de développement humain (IDH) produit par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui intègre, outre le revenu, les aspects liés à l'espérance de vie et à l'éducation. L'indicateur de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) le complète en tenant compte de ces dernières.

Au niveau national, les indicateurs sont également nombreux et peuvent être améliorés. Les inégalités de salaires doivent être appréhendées entre travail qualifié et non qualifié, entre hommes et femmes, entre secteurs, entre régions. De même, l'accent doit être mis sur les inégalités d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé, au logement et d'espérance de vie.

Nous proposons que, chaque trimestre, soit publié un indicateur synthétique des inégalités de revenus, que chaque mesure de politique sociale et fiscale soit évaluée en tenant compte de son effet sur cet indicateur. Ainsi apparaîtrait-il clairement qu'une politique de baisse des impôts, financée par une hausse de la TVA et la désindexation des prestations sociales, augmente les inégalités.

Nous proposons que la nation se donne des objectifs précis de réduction des inégalités selon quelques indicateurs clés : taux de pauvreté, taux de pauvreté des enfants, égalité de salaires femmes/hommes, égalité d'espérance de vie selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP), égalité d'accès au bac et à un diplôme de l'enseignement supérieur selon la CSP des parents.

Des indicateurs écologiques

Le capitalisme relève, par essence, d'une logique quantitative, celle de l'accumulation sans fin de richesses, du toujours plus de PIB (ou plus exactement de PIB marchand puisqu'il abhorre les services publics – le PIB non marchand – qui lui soustrait des capacités productives). L'écologie fait, au contraire, primer le qualitatif, la qualité de vie et de l'environnement, ce qui implique que certaines productions décroissent rapidement et que d'autres soient encouragées (bâtiments économes en énergie, transports collectifs, agriculture saine).

Les atteintes à l'environnement sont devenues préoccupantes, sans pour autant que soient suffisamment infléchies les politiques publiques et encore moins les stratégies des grandes entreprises. Il convient donc de construire des indicateurs nouveaux et d'améliorer ceux qui sont déjà disponibles, afin de mieux connaître l'empreinte carbone des activités humaines, leur effet écologique général, à l'échelon mondial comme à l'échelon local, ainsi que la qualité de l'air et de l'eau. Il est également important de mesurer l'évolution et la répartition des ressources non renouvelables (halieutiques et minérales notamment).

Des indicateurs précieux existent déjà. C'est le cas, par exemple, du Bilan carbone publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). De même, des expériences prometteuses ont été réalisées au niveau local. À titre d'exemple, on peut citer le groupe de travail sur les indicateurs de

développement durable du conseil régional du Nord – Pas-de-Calais ou les travaux de l'Assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) sur les expériences en cours, qui montrent la possibilité concrète d'infléchir le développement vers une meilleure soutenabilité, un plus grand respect de l'environnement.

Nous proposons donc que la nation se donne là aussi des objectifs précis en matière de bilan « gaz à effet de serre » (incorporant des évaluations des dégâts provoqués par la production des biens importés), de situation de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau, de la contribution de la France à l'épuisement des ressources non renouvelables.

Refonder la comptabilité d'entreprise

Améliorer, perfectionner les indicateurs écologiques et sociaux est une nécessité. Les mobiliser à bon escient en est une autre plus importante encore. Quel intérêt auraient en effet ces indicateurs, si dans le même temps les entreprises continuent de leur côté à fonctionner, à établir leurs comptes, sans rien changer ?

La bifurcation vers des modes de vie, de production et de consommation soutenables à long terme n'aura pas lieu sans transformation du fonctionnement des entreprises.

La montée en puissance du thème de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) montre que, en l'espèce, l'air du temps change. Mais, confiée au pilotage des seules entreprises, la RSE se transforme en faire-valoir, dénuée de toute portée transformatrice ou, pire, en une justification supplémentaire des pratiques les plus délétères (produits financiers spéculatifs « labellisés »).

Changer le comportement des entreprises est un impératif social et écologique. Cela implique une remise à plat de la façon même dont elles établissent leurs comptes.

La comptabilité d'entreprise est aujourd'hui orientée vers la maximisation du profit. Avec le néolibéralisme, ce tropisme a été renforcé : les nouvelles normes comptables évaluent les actifs de l'entreprise à la « valeur du marché »,

considérée improprement comme le « juste prix », alors qu'elle est déterminée par les anticipations fluctuantes des spéculateurs sur les marchés financiers.

Les nouvelles normes comptables ont renforcé la tendance spéculative des placements, la propension à ne viser que la hausse du cours en bourse, en recourant au besoin à cette pratique hautement nocive qu'est le rachat d'actions (l'entreprise rachète ses propres actions et les détruit afin de satisfaire ses actionnaires en augmentant ainsi la valeur des actions qu'ils détiennent et leur taux de rendement).

Tout est à revoir de fond en comble :

- L'évaluation des actifs matériels et immatériels des entreprises doit être déconnectée des cotations boursières.

- Le critère de gestion ne peut plus être exclusivement celui du profit maximum, qui plus est à court terme ; doivent être élaborés des critères de gestion mettant en évidence la nature des investissements, leur localisation, leur impact sur le volume et la qualité de l'emploi, leur réponse aux besoins des populations...

- Afin que les dégâts environnementaux ne soient pas « externalisés » par les entreprises, il faut les ré-internaliser dans leur comptabilité. La façon dont les entreprises comptabilisent leurs actifs, leurs passifs, doit intégrer les préoccupations écologiques, c'est-à-dire l'évolution prévisible du coût social de l'énergie, des matières premières, de l'émission de gaz à effet de serre, du transport, et celle de la fiscalité écologique.

NOS PROPOSITIONS

Présenter régulièrement, à côté du PIB, des indicateurs de référence sur les inégalités de revenus, le bien-être social, ainsi qu'un indicateur écologique.

Piloter les politiques publiques au moyen d'indicateurs sociaux et écologiques plutôt que par le seul taux de croissance du PIB.

Exiger des entreprises qu'elles modifient leurs critères de gestion et présentent des indicateurs de qualité de l'emploi et d'impact écologique.

Chantier n° 11

LA DETTE PUBLIQUE : CESSONS DE LA DIABOLISER

La dette publique est utilisée comme prétexte pour culpabiliser la population : « la dette pèsera sur nos enfants », « la charge de la dette nous paralyse, elle absorbe la totalité du produit de l'impôt sur le revenu ». Il n'y aurait qu'un seul moyen pour la réduire : couper dans les dépenses publiques.

La dette publique n'est pas un mal en soi

Il n'y a pas de particularité française en la matière. Avec une dette publique de 93.5 % du PIB fin 2013, la France est dans la moyenne de la zone euro, à un niveau inférieur à celui des États-Unis (104,5 %) ou du Japon (244 %).

Les libéraux clament qu'elle représente 29 000 euros par personne, c'est ce dont hériterait chaque bébé qui naît. C'est oublier que cette dette, calculée en « brut », ne prend en compte ni les actifs financiers détenus par les administrations (actions d'entreprises par exemple), ni leurs actifs réels (bâtiments, routes). Avec eux, le solde (la « valeur nette » des administrations) est positif : 326 milliards d'euros fin 2012, soit environ 5000 euros par personne. Nous ne laissons pas une dette à nos enfants, mais un patrimoine public (sans parler du « non-monétaire » : éducation, bonne santé).

L'État ne fonctionne pas comme un ménage. Il décide du niveau de ses recettes en fixant celui des impôts. Tandis qu'un ménage est contraint de rembourser ses dettes, l'État, immortel, peut renouveler sa dette en permanence, comme le font d'ailleurs les grandes entreprises. Aucune génération ne sera tenue de rembourser brutalement l'intégralité de la dette publique. L'État doit seulement veiller à ce que son déficit soit maîtrisé (qu'il contribue à l'équilibre économique) et à ce que sa dette reste soutenable, de sorte que les épargnants n'aient pas à craindre de n'être pas remboursés.

En France (comme dans la plupart des pays industrialisés), la dette publique est inférieure à la dette privée (115 % du PIB pour les ménages et les entreprises). Pour les libéraux, l'endettement privé est légitime puisqu'il permet aux entreprises de produire de la richesse. Mais les administrations publiques produisent aussi de la richesse (voir le chantier consacré à la dépense publique). La dette publique n'est donc pas un mal en soi : elle permet, elle aussi, de soutenir l'activité, d'investir pour l'avenir.

Il est légitime de financer les investissements publics, qui seront utilisés pendant de nombreuses années, par du déficit public. C'est d'ailleurs la vraie « règle d'or » des finances publiques. En France, cela justifie un déficit de l'ordre de 2,5 % du PIB, en situation conjoncturelle normale. L'État ne doit pas seulement se préoccuper de sa propre situation financière, mais aussi de l'équilibre macroéconomique. Dans une situation de récession économique, où les ménages épargnent beaucoup par peur de l'avenir, consomment peu car leur niveau de vie est affaibli par la montée du chômage, où les entreprises investissent peu, car la demande est faible, il est légitime d'avoir un déficit public plus important que celui de la règle d'or.

Tout est-il alors pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Non, malheureusement, la dette publique est malade du libéralisme.

La dette publique malade du néolibéralisme

La crise ouverte en 2007 a fortement creusé la dette : il a fallu soutenir les banques, déployer des mesures de relance et, surtout, enregistrer des pertes de recettes fiscales. Mais la dette avait déjà augmenté auparavant. En France, par exemple, de 21 % du PIB seulement en 1979, elle est passée à 64 % en 2006.

Quatre facteurs ont été primordiaux.

– L'effet taux d'intérêt : à partir des années 1980, sous l'effet des changements de politique économique, les taux d'intérêt réels (le taux d'intérêt moins le taux d'inflation) ont fortement augmenté dans les pays développés, l'inflation a chuté, la croissance a ralenti. Jusqu'en 1997, ils ont été fortement supérieurs aux taux de croissance ; ainsi, la dette publique a fait boule de neige. Ce fort niveau des taux d'intérêt a aussi pesé sur la demande, contraignant l'État à maintenir un fort

déficit.

– La financiarisation : en France, les milieux dirigeants ont voulu faire de Paris une grande place financière. Heureusement, ils n'ont pas complètement réussi. Nous avons conservé un système moqué comme « archaïque » mais finalement heureux : la retraite par répartition plutôt que les fonds de pension, les HLM plutôt que les crédits subprimes. Mais la financiarisation de la dette publique faisait partie de leur plan. L'État s'est ainsi placé sous la coupe des marchés financiers internationaux et des agences de notation. Cette politique a conduit à internationaliser le financement de la dette publique française et à ce que plus de sa moitié soit détenue par des non-résidents. L'abondance de l'épargne et l'attrait pour la dette publique (la plus sûre) font que les taux peuvent être bas (ils le sont dans la plupart des pays depuis 2008). Mais, laissés dans les mains des marchés, ils peuvent dangereusement grimper.

– L'effet recettes fiscales : les recettes fiscales ont été réduites par les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises, par la concurrence fiscale, par l'évasion et l'optimisation fiscales. Les riches ont fait d'une pierre deux coups : ils ont payé moins d'impôts, ce qui a creusé les déficits, puis ils ont financé ces déficits en touchant des intérêts.

– L'effet PIB : les politiques d'austérité contractent l'activité, ce qui alimente à nouveau la baisse des recettes. Moins d'activité, c'est aussi moins de TVA, d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés, de cotisations sociales. Ce que l'on croit gagner d'un côté, par la baisse des dépenses publiques, on le perd de l'autre, par la chute des recettes fiscales. L'effet PIB joue aussi directement : la baisse du PIB fait spontanément augmenter le rapport dette/PIB.

La baisse de la dépense publique est néfaste : elle creuse la dette

Les libéraux citent souvent le cas de certains pays (le Canada et les pays scandinaves dans les années 1990 par exemple) qui auraient simultanément réduit leurs dépenses publiques et leur dette. Mais il s'agit de pays relativement petits sur le plan économique, qui ont réussi cet « exploit » dans la mesure où ils ont bénéficié de la croissance des autres, en dévaluant de surcroît leur monnaie.

Ce que de petits pays peuvent faire isolément ne peut pas marcher au-delà.

Ces quatre dernières années le prouvent tragiquement. Dès 2010, au nom de la réduction de la dette, l'Union européenne a opté pour des cures d'austérité généralisées. Elles ont été particulièrement brutales en Grèce, mais aussi au Portugal et en Espagne. Le résultat est accablant. La dette publique, loin de se réduire, a explosé dans ces pays. Entre fin 2010 et fin 2013, elle a bondi de 35 points au Portugal (de 94 % à 129 % du PIB), de 32 points en Espagne (de 62 % à 94 %) et de 27 points en Grèce (de 148 % à 175 %, malgré un défaut équivalent à 40 % du PIB), contre une hausse de 9 points en moyenne en Europe (de 86 % à 95 %).

En France, une politique d'austérité a aussi été mise en place, mais à un moindre degré ; le PIB ne s'est pas effondré. Le résultat n'est toutefois pas reluisant. La Cour des comptes se plaint régulièrement dans ses rapports : la croissance est finalement moindre que ce qu'elle avait prévu, les recettes fiscales aussi, les déficits se réduisent peu et la dette continue à augmenter. Elle en tire à chaque fois la même conclusion : il faut réduire plus fortement la dépense publique. Mais pourquoi la croissance est-elle moindre ? La Cour, devenue temple du libéralisme le plus dogmatique, ne s'interroge jamais sur ce point. La réponse est pourtant simple : ce sont les politiques d'austérité, celles-là même qu'elle préconise, qui étouffent la croissance.

Début 2013, le FMI a reconnu cette leçon keynésienne élémentaire : le « multiplicateur budgétaire » est élevé, beaucoup plus qu'il ne le prétendait. Tout euro de baisse des dépenses publiques diminue l'activité de nettement plus d'un euro. L'enseignement des quatre dernières années en Europe doit enfin être tiré : la baisse des dépenses publiques est contreproductive pour réduire la dette publique, a fortiori dans la situation de crise que nous connaissons. L'État doit continuer à soutenir l'activité tant que la reprise n'est pas là.

Il importe donc de distinguer deux types de déficit. Le déficit expansionniste : lorsque c'est nécessaire, le déficit public initial permet de relancer l'activité, ce qui engendre finalement un surcroît de recettes (l'État « gagne ce qu'il dépense »). Le déficit récessif : les politiques d'austérité budgétaire, en plombant l'activité, creusent les déficits par défaut de recettes.

Comment réduire la dette ?

Dans certains pays, la Grèce est sans doute dans ce cas, la dette est devenue insoutenable. Elle doit être restructurée. Dans de telles situations, les accords conclus entre créanciers privés et gouvernements ne sauraient être remis en cause par des tribunaux étrangers alertés par quelques détenteurs de titres qui spéculent sur l'annulation de ces accords.

Si elle est parfois nécessaire, la restructuration de la dette publique doit toutefois être maniée avec prudence. La dette publique est utile. L'émettre dans de bonnes conditions suppose que l'État respecte sa parole et que la Banque centrale garantisse les titres publics et si nécessaire les achète. En 2013, les administrations françaises ont payé 45,5 milliards d'intérêts, mais le déficit, financé par émission de dette, a été de 89 milliards : si la France avait renoncé à la dette, elle aurait dû se priver de 43,5 milliards.

Comment alors réduire la dette ? Les dettes publiques, l'histoire de ces deux derniers siècles le prouve, ne peuvent pas être réduites par l'austérité. Celle-ci engendre finalement la stagnation et la déflation (la baisse généralisée du niveau des prix), ce qui fait augmenter les taux d'intérêt réels par rapport à un taux de croissance affaibli, et plus affaibli encore par l'austérité.

Les États-Unis ont poussé leur déficit budgétaire jusqu'à 12,8 % du PIB en 2009 ; celui-ci était encore à 9,3 % en 2012. Ils ne s'en sortent pas plus mal. Avec le retour de la croissance, le déficit se réduit progressivement.

La dette publique, très élevée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale (entre 120 % et 300 % selon les pays), s'était réduite comme peau de chagrin ensuite (passant entre 20 % et 30 % en 1973). Il faut renouer avec les cercles vertueux que le néolibéralisme a brisés.

NOS PROPOSITIONS

En finir avec les politiques d'austérité afin de relancer l'activité.

Faire fondre les dettes grâce à la hausse des prix. La cible d'inflation de la BCE de 2 % doit être relevée. Elle doit être subordonnée à une cible de plein-emploi.

Retirer aux marchés financiers le pouvoir de fixer les taux d'intérêt. La BCE doit garantir les dettes publiques et maintenir des taux d'intérêt de long terme inférieurs aux taux de croissance.

Définanciariser et renationaliser la dette publique grâce à des circuits financiers publics.

Chantier n° 12

DOMESTIQUER LA FINANCE

Les marchés financiers ont une responsabilité écrasante dans les crises à répétition qui frappent les économies depuis trente ans. La dérégulation entamée dès les années 1970 a permis un développement considérable des institutions et des marchés financiers. Ceux-ci ont créé ou récolté des masses énormes de capitaux à rentabiliser, ont imposé des normes de rentabilité excessives aux entreprises, ont favorisé le développement de l'endettement privé et public, et ont fait jaillir périodiquement des bulles financières et immobilières. La crise de 2007 l'a montré : les marchés financiers sont avides, instables, aveugles. Un jour, les bulles éclatent, les rentabilités promises ne sont pas au rendez-vous, et cet éclatement assèche l'économie réelle. Les banques cessent de prêter, des entreprises ne peuvent plus emprunter, des ménages sont ruinés. L'État est contraint de venir à leur secours, ce qui déséquilibre les finances publiques et sert de prétexte à une cure d'austérité.

Non seulement les marchés financiers sont une cause majeure d'instabilité, mais ils sont incapables de financer les besoins économiques, sociaux et environnementaux. L'Union européenne se trouve aujourd'hui face à une contradiction inacceptable : d'un côté, l'activité économique stagne et le chômage augmente, de l'autre, le volume des opérations financières s'accroît nettement. Des sommes colossales ont été prêtées par la BCE aux banques à des taux d'intérêt proches de zéro. Et pourtant, depuis début 2009, les crédits bancaires aux entreprises, indispensables à la reprise économique, ont été fortement contractés dans l'ensemble de la zone euro.

Les nocives mutations du secteur bancaire

Depuis trente ans, les banques commerciales ont vécu dans l'idée que les

activités traditionnelles d'octroi et de financement du crédit, de gestion des dépôts, étaient devenues peu rentables et qu'elles devaient chercher des rentabilités plus élevées sur les activités de marché. Le trader a détrôné le spécialiste du crédit. Au lieu de développer leurs activités de crédit à leurs clients traditionnels, les banques ont privilégié les activités de marché (placements boursiers, ingénierie financière) et se sont tournées vers les produits et marchés spéculatifs. C'est le modèle de « banque universelle ». Les banques ont développé la titrisation, qui leur permet de vendre leurs créances sous forme de titres et de transférer leurs risques à des agents financiers non bancaires, tels que les fonds spéculatifs. Elles ont ainsi abandonné l'une de leurs fonctions principales, la gestion des risques, à des acteurs de marché peu régulés. La finance a étouffé la banque traditionnelle. La crise de 2007-2008 a montré les conséquences désastreuses de ces choix aventureux.

Les banques universelles sont une menace pour la stabilité du système financier car elles sont trop grosses et trop interconnectées. En cas de crise systémique (la défaillance d'une institution entraîne la chute des autres), l'État se trouve obligé de venir en aide aux banques en difficulté. Celles-ci bénéficient donc d'une garantie implicite de l'État, véritable gage de sécurité aux yeux des prêteurs. Cela permet aux grandes banques d'emprunter à des taux moindres que ceux consentis à des établissements plus petits ou plus spécialisés. Cette garantie peut devenir coûteuse pour les finances publiques. Elle encourage les banques systémiques à prendre des risques croissants puisque, en cas de crise, elles ont l'assurance d'être secourues. Cela entraîne une croissance excessive de la taille du secteur bancaire par rapport aux autres secteurs de l'économie, dont il détourne les ressources.

Ces mutations ont donné lieu à l'émergence d'un système bancaire parallèle, qualifié de « banques de l'ombre ». Y participent les banques d'investissement, les fonds spéculatifs, les fonds d'investissement, les fonds de pension, les sociétés d'assurance. Échappant à la surveillance des autorités, les « banques de l'ombre » ont été le rouage principal de la crise financière internationale.

L'amnésie des financiers et des autorités

La logique aurait voulu qu'il soit mis fin aux opérations qui ont failli entraîner

l'effondrement du système financier international. Il n'en est rien ! Après une contraction en 2008, à la suite des frayeurs causées par la crise, les activités de la finance toxique ont redémarré de plus belle. Ainsi en est-il des opérations sur produits dérivés (notamment les fameux CDS [credit default swaps]) qui ont causé la faillite de Lehman Brothers et de l'assureur AIG en 2008. Ces opérations ont retrouvé en 2013 le niveau d'avant-crise et représentent dix fois le produit mondial brut.

Sous la pression du lobby financier, Michel Barnier, le commissaire européen chargé des services financiers, ainsi que les autorités françaises, ont décidé en mars 2014 de soutenir le retour des techniques de titrisation, pourtant responsables du déclenchement de la crise des subprimes. L'objectif proclamé est de financer la reprise de l'économie européenne en panne, avec l'idée qu'il existerait une « bonne » titrisation, mieux régulée. Les banques ne se sont pas fait prier pour passer à l'acte ! La dernière innovation est le « placement privé » par lequel les investisseurs rachètent aux banques leurs portefeuilles de prêts. La Société générale a ainsi vendu à l'assureur AXA, 80 % de ses prêts aux PME à plus de cinq ans.

Changer la finance et la banque

Il faut mettre fin à cette dérive dangereuse de la finance pour éviter de nouvelles crises. Des réformes radicales du système bancaire et financier sont nécessaires pour faire face aux enjeux considérables auxquels nos sociétés sont confrontées. À court terme, il s'agit d'orienter en priorité les financements vers le secteur productif pour sortir les pays de la dépression. À long terme, il est vital de mobiliser les ressources indispensables au financement de la transition énergétique. Les réformes décidées par les gouvernements et les autorités européennes ne sont pas à la hauteur de ces enjeux car elles ne remettent pas en cause la domination de la finance. C'est le cas de l'Union bancaire européenne décidée en 2013 qui, tout en renforçant la supervision des banques, ne s'attaque pas au modèle dangereux de la banque universelle.

Les banques sont nécessaires à l'économie car, sur le plan macroéconomique, un investissement net nécessite une création monétaire que les banques sont seules capables de faire. Mais elles doivent être profondément réformées.

La première réforme doit procéder à une séparation stricte des activités de banque de détail, tournées vers le financement de l'économie, et des activités de banque d'investissement, consacrées à des opérations de marché à caractère spéculatif. Il s'agit de restructurer le système bancaire.

D'un côté, existeront des banques publiquement garanties, destinées à prêter aux entreprises, aux ménages, aux collectivités locales, aux États. Ces banques n'auront pas le droit de spéculer sur les marchés financiers, ni de prêter aux spéculateurs, ni de mettre en place des produits compliqués (emprunts toxiques par exemple). Elles pourront proposer à leurs clients de prêter directement aux États et aux collectivités locales. Elles pourront aussi développer les livrets de développement durable, pour financer la transition écologique, certains proposant une rémunération faible mais garantie, d'autres pouvant associer les épargnants qui le souhaitent aux risques industriels.

Afin d'assurer les financements à long terme, particulièrement pour accompagner la transition écologique, un secteur public bancaire et financier est nécessaire. L'expérience montre que les banques privées, gouvernées par l'objectif de rentabilité à court terme, ne peuvent remplir cette fonction. Les pays européens ont besoin de banques publiques de développement, qui se refinanceront auprès de la BCE et qui seront capables d'assurer le financement d'investissements publics ou privés socialement et écologiquement utiles, de fournir des fonds propres et du capital-risque aux PME et aux ETI. Les institutions financières actuelles, telles que la Banque européenne d'investissement, doivent être transformées pour contribuer à cette tâche. Pour qu'elles financent les projets d'intérêt général, les banques doivent être gérées démocratiquement, et non dans l'intérêt des actionnaires. Seules des banques réellement coopératives ou publiques peuvent satisfaire cette exigence, encore doivent-elles être socialement gérées, c'est-à-dire sous le contrôle de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, représentants des employeurs mais aussi des salariés, du monde associatif, en particulier écologiste). En parallèle, doit aussi se développer une finance solidaire et écologique (les « communs » du crédit dont la Nef est un premier exemple).

D'un autre côté, les banques de marché ou d'affaires, comme toutes les « banques de l'ombre » ne pourront plus bénéficier du financement de la BCE et de la garantie de l'État, et ce, afin de protéger les contribuables et de réduire les incitations à la prise de risque inconsidéré. Les banques de détail, et donc l'épargne des déposants, ne pourront plus être mobilisées pour financer les institutions spéculatives, ce qui réduira la taille de ces institutions et les empêchera d'utiliser l'effet de levier (financer des opérations risquées avec des crédits bancaires à bas taux d'intérêt). Le contrôle étroit des marchés doit provoquer la disparition des marchés de gré à gré, opaques et non régulés. Une autorisation de mise sur les marchés sera nécessaire pour les nouveaux produits financiers, après vérification de leur utilité sociale et de leurs risques.

Dans l'intention de décourager la spéculation, malgré l'opposition du lobby financier, une taxe sur l'ensemble des transactions financières, incluant toutes les opérations sur produits dérivés, devra être instituée en appliquant les règles édictées par la directive européenne de 2013.

La confiance du public vis-à-vis des secteurs bancaire et financier ne sera rétablie que si la finance, enfin domestiquée, est mise au service de la société.

NOS PROPOSITIONS

Séparer strictement les banques de détail des banques d'investissement.

Imposer une autorisation obligatoire de mise sur les marchés pour tout nouveau produit financier. Taxer les transactions financières afin de décourager la spéculation. Fermer les marchés de gré à gré opaques et non régulés.

Instaurer un contrôle démocratique des banques par les pouvoirs politiques et refonder leurs instances de direction afin d'y intégrer de nouvelles parties prenantes.

Chantier n° 13

METTRE LA MONNAIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE, CHANGER DE BANQUE CENTRALE

La monnaie occupe une place prépondérante dans la société et dans l'économie. Elle est au cœur de nombreux mécanismes indispensables à l'équilibre de l'une et au fonctionnement de l'autre. La monnaie n'est pas seulement un instrument économique, c'est une véritable institution sociale. Il n'est donc guère étonnant que la création monétaire, les objectifs qu'on lui assigne, les institutions et les modalités pour la contrôler, soient des questions tant discutées.

Les banques commerciales assurent la majeure partie de la création monétaire. Elles le font principalement lorsqu'elles accordent des crédits à leurs clients ou quand elles achètent des titres, en particulier des titres de la dette publique. Cette possibilité de création monétaire n'est certes pas infinie, elle est notamment limitée par la capacité des banques à se procurer de la « monnaie centrale », émise par la banque centrale, qui est la banque des banques. Cette dernière peut agir sur l'activité des banques en utilisant de multiples instruments, notamment le taux d'intérêt directeur, celui auquel les banques se refinancent auprès d'elle, lequel influe sur le coût du crédit proposé aux entreprises et aux ménages.

Les objectifs et le rôle de la politique monétaire

Quels doivent être les objectifs de la politique monétaire ? Cette question fait l'objet de discussions importantes parmi les économistes. Selon les monétaristes, la création monétaire n'a pas d'effet sur le niveau d'activité : elle n'influence que le niveau des prix. L'objectif assigné à la banque centrale est alors facile à définir : assurer la stabilité des prix. C'est exactement ce que les traités européens et les statuts de la BCE ont avalisé.

Pourtant, ce sont les demandes de crédit des entreprises et des ménages qui

déterminent fondamentalement la création monétaire. Dans une optique keynésienne, la distribution du crédit, et donc la politique monétaire, influence le niveau de l'investissement et celui de la demande. La banque centrale et les banques elles-mêmes peuvent simplement favoriser ou décourager cette demande de crédit. L'inflation (ou la déflation) n'est pas d'origine monétaire : elle dépend de l'évolution des coûts de production, de la demande et des conflits de répartition des revenus, eux-mêmes influencés par la situation de l'emploi.

Ces divergences de vues ont des implications très importantes sur les objectifs assignés à la politique monétaire, à la banque centrale, ainsi qu'aux banques.

La création monétaire est indispensable : dans une économie monétaire, rien ne garantit que la production trouve face à elle une demande satisfaisante. Les revenus issus de la production peuvent être épargnés. En sens inverse, le crédit permet de susciter une demande qui n'a pas pour origine les revenus générés par la production. L'un des rôles de la politique monétaire est donc d'ajuster la demande et l'offre. Pour ce faire, la banque centrale doit contrôler en permanence les conditions de distribution du crédit. Une surabondance de crédits, accordés trop facilement, peut conduire à la surchauffe, aboutir à de l'inflation ou générer des bulles financières et immobilières (comme lors des années ayant précédé la crise de 2007) ; une insuffisance du crédit provoque chômage et récession. Mais il serait faux de croire que la politique monétaire peut tout et en toutes circonstances : faciliter l'obtention de liquidités des banques commerciales auprès de la banque centrale et diminuer les taux d'intérêt directeurs peuvent être très insuffisants comme on le constate depuis 2010 en Europe. C'est pourquoi il est indispensable que la politique monétaire soit cohérente avec la politique budgétaire ; c'est la condition de leur efficacité. Il convient donc de placer la banque centrale sous le contrôle du gouvernement et des élus afin que ceux-ci soient en mesure d'atteindre leurs objectifs économiques. La déflation qui menace l'Europe depuis 2013 suppose une sortie de l'austérité salariale et budgétaire.

La banque centrale est aussi traditionnellement la banque de l'État. L'État peut financer ses dépenses par l'impôt, par l'emprunt sur les marchés financiers et auprès des institutions financières. Si nécessaire, il peut avoir recours à la Banque

centrale. Cette possibilité, même s'il ne l'utilise pas, fait de la dette publique un actif sans risque, par conséquent émis au taux le plus bas. L'État ne peut pas faire faillite puisque la banque centrale peut toujours le financer.

Le rôle de la banque centrale dévoyé

Depuis les années 1980, une tout autre conception de la politique monétaire s'est imposée. La norme est devenue une banque centrale gérée par des banquiers centraux indépendants des pouvoirs politiques, c'est-à-dire n'ayant pas à rendre de comptes aux peuples. Son indépendance serait garantie par une carrière dans la banque (chez Goldman Sachs par exemple). Dans cette conception, la banque centrale a pour mission primordiale la lutte contre l'inflation (et tout particulièrement l'inflation salariale). Le poids de la finance dans la conduite de la politique monétaire s'est ainsi fortement accru.

Contrairement à d'autres banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine (la Fed), la BCE n'est pas censée se préoccuper de la croissance et de l'emploi. Elle n'a pas non plus d'objectif de taux de change, considérant qu'il revient au marché de fixer la valeur de l'euro. De plus, si elle est obsédée par l'évolution des prix des biens et services, la BCE ne se préoccupe pas de l'instabilité des prix d'actifs (financiers, immobiliers), pourtant fort préjudiciable au fonctionnement de l'économie. Enfin, selon le traité même de l'Union européenne, la BCE ne garantit pas les dettes publiques, laissant les taux auxquels les États se financent dépendre des craintes et humeurs des marchés financiers.

Banque centrale la plus indépendante au monde, la BCE n'a de comptes à rendre ni aux gouvernements, qui doivent se plier à ses injonctions, ni au Parlement européen. Ce statut exorbitant découle de la conception étroite de la monnaie, défendue par la théorie économique orthodoxe, qui la réduit à un instrument d'échange au service des marchés, dont la neutralité est assurée par la stabilité des prix. Sa crise de légitimité provient de ce vice congénital.

Suite à la crise financière de 2007-2008, la BCE n'a pas lésiné pour soutenir les banques. À plusieurs reprises, elle a lancé des opérations massives de refinancement, en prêtant aux banques des sommes considérables à des taux très faibles, sans conditions véritables ni contreparties. Le nouveau programme

[TLTRO¹](#) stipule enfin – il y avait donc bien un problème en l'espèce ! – des conditions de prêt aux entreprises, mais il demeure flou sur le contrôle et ne prévoit pas de pénalités en cas de non-respect des engagements. Ainsi, à l'occasion de la crise, la BCE a dû revoir sa vision étroite de sa mission (la seule stabilité des prix) pour lui adjoindre la sauvegarde du secteur bancaire.

Contrairement aux autres banques centrales, la BCE a initialement refusé d'intervenir pour garantir les dettes publiques, ce qui a attisé la crise des dettes souveraines dans la zone euro à partir de 2010. Ce n'est qu'en 2012 qu'elle a quelque peu infléchi sa politique en la matière (avec son programme [OMT²](#), dans lequel elle a annoncé son intention d'intervenir si les marchés attaquaient un pays). Mais elle a subordonné toute aide aux États à des mesures d'austérité strictes – preuve à nouveau d'un traitement totalement asymétrique.

Reconstruire une politique monétaire

Il faut revenir à des principes basiques : la monnaie est une institution sociale et politique, elle est une représentation des valeurs de la société, elle constitue une richesse sociale. La banque centrale doit mettre l'emploi au premier plan de ses préoccupations. Son rôle étant foncièrement politique, ses gouverneurs doivent représenter l'ensemble des parties prenantes et par conséquent être originaires de l'industrie, du commerce, des services, mais aussi du syndicalisme, du secteur associatif, en particulier écologique.

Des réformes s'avèrent aujourd'hui indispensables :

– L'existence de la monnaie unique en Europe ne peut conduire à remettre en cause les principes qui fondent l'existence même de la monnaie. Il est essentiel que les dettes publiques des États membres redeviennent des actifs sans risques, ce qui implique une garantie par la BCE et donc la possibilité d'intervenir sur les marchés primaires. Les États doivent pouvoir s'endetter à bas taux. La garantie des dettes publiques par la BCE doit être totale dans le cadre d'une coordination des politiques économiques ayant pour objectif le plein-emploi et la résorption des déséquilibres à l'intérieur de la zone.

– Les normes de fonds propres, dites prudentielles, [imposées aux banques³](#), sont inefficaces pour assurer la stabilité du système bancaire. Elles ont des effets

pervers : elles amènent les banques à transférer leurs risques à des acteurs de marché peu régulés comme les fonds spéculatifs ou à arbitrer entre le crédit et les interventions sur les marchés financiers. Une séparation stricte entre les banques de dépôt et d'investissement est fondamentale et la BCE doit alors cesser de refinancer les secondes, comme nous le prévoyons dans le chantier n° 12.

La mise en place de l'euro a abouti à une situation difficilement gérable dans laquelle une politique monétaire commune s'applique à des pays fortement hétérogènes. Le taux d'intérêt ne saurait rester le seul levier d'action de la politique monétaire, comme le montre la situation actuelle de la BCE dont le taux d'intérêt proche de zéro ne suffit guère à sortir la zone euro de la dépression économique. La BCE doit soutenir des politiques budgétaires expansionnistes. Les autorités monétaires ont la possibilité de mobiliser des instruments de régulation hors marché : taux de refinancement bonifiés pour favoriser certains projets (la transition écologique, le logement social), réserves obligatoires sélectives et progressives sur les crédits pour décourager l'emballement du crédit immobilier en cas de bulles immobilières...

Il serait souhaitable que la BCE ait une politique de change. Avec cette difficulté cependant : l'euro est aujourd'hui surévalué pour certains pays (ceux du Sud mais aussi la France), mais il est sous-évalué pour d'autres (ceux du Nord), la zone euro dans son ensemble dégageant des excédents importants au détriment du reste du monde. Ce dilemme montre bien que la politique monétaire unique, en l'occurrence de change, ne peut être réorientée si, dans le même temps, ne sont pas réorientés les autres volets de la politique économique, la politique budgétaire et la politique des revenus, en particulier, afin d'amener les pays excédentaires à réduire leur excédent « par le haut », c'est-à-dire par la hausse de leur demande interne.

Changer de politique monétaire suppose donc que la finance soit enfin mise au service de l'intérêt général et de la société dans son ensemble.

NOS PROPOSITIONS

Élargir les objectifs de la BCE au plein-emploi et au soutien à l'activité.

Mettre de nouveaux instruments au service de ces objectifs : taux de refinancement bonifiés pour favoriser le financement de la transition écologique ou la réindustrialisation, réserves obligatoires spéciales pour décourager les activités spéculatives.

Faire garantir les dettes publiques par la BCE (par acquisition directe de titres si nécessaire) dans le cadre d'une coordination ouverte des politiques économiques. Changer les statuts de la BCE. Ils doivent prévoir un véritable contrôle démocratique de ses activités, notamment par le Parlement européen.

[1](#) Opérations ciblées de refinancement à long terme.

[2](#) Opérations monétaires sur titres.

[3](#) Les banques doivent respecter un ratio maximum entre leurs crédits et leurs fonds propres.

Chantier n° 14

L'EURO : LE CHANGER OU EN SORTIR ?

En 2014, le taux de chômage dans la zone euro est de plus de 11 %. Il dépasse même 25 % en Grèce et en Espagne. Après deux années de croissance négative, la zone est au bord de la déflation. Cela alimente inévitablement la défiance des peuples vis-à-vis de l'Union européenne, comme l'ont montré les résultats des récentes élections au Parlement européen.

Cette défiance est justifiée : la construction européenne est utilisée pour imposer des réformes structurelles libérales, pour réduire les dépenses publiques, pour mettre en cause le modèle social européen. La crise actuelle, qui est pourtant celle du capitalisme dérégulé et dominé par la finance, n'a pas conduit à rompre avec cette stratégie. Pire, les réformes mises en œuvre ont durci dans un sens libéral les règles de gouvernance.

Une rupture est nécessaire en Europe. Il existe des choix différents. Il faut en particulier refonder l'euro sur d'autres bases ou le remettre en cause. Le maintien en l'état ne peut conduire qu'à un approfondissement de la crise.

Apprendre des échecs des traités

Les traités européens actuels ont imposé aux États des contraintes mortifères, qui se substituent à la mise en place de politiques coordonnées, rendant ainsi impossible toute stratégie commune de relance ou de bifurcation.

La Banque centrale européenne (BCE) a été conçue comme « indépendante » des pouvoirs politiques et donc de tout contrôle démocratique. Sa mission est d'assurer la stabilité des prix. Elle s'interdit a priori de soutenir l'activité économique ou l'emploi. Elle n'a pas le droit (contrairement aux banques centrales américaine ou anglaise) d'acheter directement des titres de dettes publiques, donc de garantir la solvabilité des États membres, qui est ainsi placée

entre les mains des marchés financiers. Pire encore, la clause de « non-solidarité » entre États membres interdisait qu'un État en difficulté reçoive l'aide de ses partenaires ou de l'Union. Ainsi, les marchés financiers ont été installés par les traités comme « gardiens » chargés d'empêcher les « dérives » des finances publiques, alors que ce sont eux qui ont déclenché la crise par leur aveuglement.

L'Union n'a pas tiré les leçons de l'échec de la stratégie libérale de compétitivité à outrance et de financiarisation. Au contraire, les réformes mises en place ont rendu la gouvernance encore plus coercitive, au moyen de nouvelles « règles » :

- Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de 2012 durcit les normes budgétaires. Les finances publiques sont encore plus encadrées avec une pseudo « règle d'or » irréaliste (la norme de déficit public passe de 3 % à 0,5 % du PIB) et sans fondement économique. En cas d'écart, des règles d'automatisme de « retour à l'équilibre » aggraveront les difficultés.

- Huit règlements européens (le Six Packs puis le Two Packs) renforcent fortement la surveillance déléguée à la Commission européenne. Désormais, celle-ci évalue les budgets nationaux avant qu'ils ne passent devant les parlements et peut réclamer des changements. Un État qui n'obéit pas peut même être mis sous tutelle. Par contre, aucune stratégie coordonnée, de soutien à l'emploi notamment, n'est prévue.

- Le Mécanisme européen de stabilité (MES) a mis en place un système d'aide multilatérale aux États en difficulté financière. Cela peut sembler un progrès. Mais les aides sont soumises à une sévère cure d'austérité imposée aux pays bénéficiaires.

Les failles béantes de l'euro

Avec une monnaie unique, les taux de change sont devenus intangibles dans la zone euro. Or, les variations de taux de change ont deux fonctions. À long terme, elles tendent à compenser les évolutions divergentes entre les pays (des coûts de production ou du solde extérieur). À court terme, elles permettent des dévaluations (réévaluations) destinées à ramener vers l'équilibre les soldes commerciaux. Seules des économies relativement homogènes ou qui possèdent de forts mécanismes de transfert et de solidarité (comme les régions d'un pays)

peuvent durablement fonctionner avec une même monnaie. À l'inverse, il est très difficile de gérer une monnaie unique entre des pays dont les situations et les stratégies économiques diffèrent.

Or les conditions pour rendre viable l'euro n'ont pas été remplies : il n'existe ni coordination des politiques économiques permettant de rendre les politiques conjoncturelles nationales cohérentes entre elles, ni budget commun suffisamment important pour soutenir de grands projets structurants, ni accord pour éviter une concurrence délétère conduisant au dumping fiscal et social. Enfin et surtout, pas de coordination entre les pays membres et une Banque centrale européenne au service de l'économie réelle et des politiques économiques nationales.

Après une phase de relatif rattrapage, appuyée notamment sur la distribution de fonds structurels, l'euro a accru les divergences entre les pays. Il est clairement surévalué pour les pays du Sud (Espagne, Grèce, Portugal, mais aussi France) et sous-évalué pour les pays du Nord (Allemagne, Pays-Bas). Ces derniers, ayant opté pour l'austérité au début des années 2000, engrangent des excédents commerciaux importants. Leur modèle consiste à réduire leur demande nationale et à prendre des marchés et des emplois aux autres pays. Les pays du Sud ont porté la croissance de la zone jusqu'en 2008, mais au prix d'un endettement privé et d'un déficit commercial insoutenables (jusqu'à 10 % du PIB en Grèce, au Portugal ou en Espagne).

Depuis 2010, l'Europe fait peser le poids de l'ajustement sur les seuls pays déficitaires. Ceux-ci sont contraints de recourir à des « dévaluations internes » par la baisse des salaires, la dégradation de la protection sociale et des services publics. Ces politiques sont dévastatrices. Le PIB s'effondre, le chômage explose, la déflation s'installe. Certes, les pays du Sud ont résorbé leur déficit commercial, mais essentiellement par la chute de leurs importations, après l'effondrement de leur demande intérieure. Il aurait fallu résorber autrement les déséquilibres, en demandant aux pays excédentaires de relancer leur demande intérieure par des hausses de salaires et des prestations sociales, par des investissements s'inscrivant dans la reconversion écologique.

Les quelques progrès en matière de lutte contre l'évasion fiscale (promesse du Luxembourg ou de la Suisse de rentrer dans le rang), l'établissement d'un salaire minimum en Allemagne ou les promesses d'une meilleure supervision des banques grâce à l'Union bancaire européenne demeurent largement insuffisants pour sortir de la crise « par le haut ».

Que faire de l'euro ?

Les dirigeants européens se contentent aujourd'hui de modifier à la marge l'existant afin que rien ne change fondamentalement. C'est la garantie de l'enlèvement sans fin dans la crise.

Pour sortir de cette impasse, deux options sont possibles.

Un changement profond du fonctionnement de la zone euro

Maintenir la zone euro suppose de rompre avec les dogmes libéraux qui prévalent aujourd'hui et d'introduire de nouvelles solidarités s'appuyant sur une coordination ouverte des politiques économiques. Les pays doivent se donner des objectifs cohérents pour réguler leur activité et leur solde extérieur (lorsque les excédents commerciaux sont trop importants ils doivent relancer leur demande intérieure ou investir dans des projets industriels en Europe du Sud, par exemple en matière d'énergies renouvelables). Ils doivent se donner des objectifs d'évolution salariale (pratiquer des politiques de reflation salariale et sociale là où la part des salaires a trop diminué) et de transition écologique et sociale. Ces politiques, soutenues par une relance des fonds structurels, enclencheraient une réduction des écarts de compétitivité et soutiendraient un processus de convergence des économies nationales. Elles doivent être accompagnées de la mise en place d'un budget européen enfin significatif. Une fois ces changements effectifs, le maintien de la zone euro offrirait la possibilité de mener des politiques économiques coordonnées beaucoup plus efficaces tant en matière de transition écologique, de lutte contre la domination de la finance, que de politiques économiques conjoncturelles. Mais ce scénario se heurte aujourd'hui à l'opposition de certains pays, notamment l'Allemagne, qui veulent insérer les politiques économiques européennes dans le carcan des traités européens actuels et surtout les subordonner à la volonté des classes dirigeantes européennes et

nationales, qui veulent continuer à pouvoir demander aux salariés de chaque pays de combattre les salariés des autres pays de la zone en acceptant des baisses de salaires et de protection sociale.

La fin de la zone euro

Même si aucun pays ne l'a jusqu'ici souhaité, les réformes nécessaires à la refondation de l'euro n'ayant pas été entreprises, certains pays (ceux du Sud de l'Europe, et la France) pourraient renoncer à rester dans la zone euro, considérant que cela serait trop coûteux économiquement et socialement. Ce scénario d'éclatement témoignerait de l'impossibilité de maintenir une monnaie unique entre des pays aux caractéristiques structurelles différentes. L'Allemagne verrait alors sa monnaie s'apprécier, sa compétitivité-prix se dégrader, son excédent extérieur fondre. Les pays du Sud pourraient repartir sur de nouvelles bases en reprenant la maîtrise de leurs politiques économiques. Leurs peuples subiraient une forte hausse du prix des produits importés et un alourdissement du poids de la dette externe. Mais ces effets négatifs pourraient ne pas être aussi importants que ceux qu'ils subissent aujourd'hui du fait des politiques d'austérité. Leur industrie regagnerait en compétitivité-prix. Ces pays pourraient alors utiliser cette marge pour organiser leur nouveau productif. Ce n'est pas une solution facile : elle suppose de constituer une coalition sociale et politique capable de mobiliser la société, d'impulser la réindustrialisation, de lutter contre la fraude et la corruption. Elle présente des risques, notamment celui d'une crise bancaire et financière liée au changement de monnaie pour les créances et dettes. Mais une telle crise pourrait être l'occasion de reprendre la main sur la banque et la finance. Et les politiques actuelles d'austérité, elles aussi, fragilisent le secteur bancaire et financier européen. Une telle rupture serait plus porteuse d'espoir que l'asphyxie continue imposée par les contraintes européennes actuelles. Il faudrait alors relancer l'Europe sur de nouvelles bases, car l'Europe est nécessaire pour porter un projet original, son modèle social, pour peser sur la gouvernance mondiale et agir en faveur de la lutte contre le changement climatique. L'abandon de l'euro ne signifie pas le retour à l'âge de pierre ; l'histoire fournit de nombreux exemples de reconfiguration des arrangements monétaires d'un groupe de pays. Même si reconstruire l'Europe après avoir mis fin à l'euro ne serait sans doute pas une

tâche aisée, une voie existe.

Les Économistes atterrés, qu'ils privilégient l'une ou l'autre de ces stratégies, sont d'accord sur l'essentiel. L'Europe va mal, mais ce n'est pas par la recherche de boucs émissaires (avec les étrangers en première ligne comme toujours) qu'elle se portera mieux. C'est aux véritables racines de sa crise qu'il convient de s'attaquer. L'Europe ne peut progresser sans des avancées significatives d'harmonisation par le haut entre les pays membres en matière fiscale, sociale et salariale. Avec ou sans l'euro, il faut mettre fin à une situation qui conduit les peuples à se combattre les uns les autres en rivalisant par des baisses de salaires et de protection sociale au nom de la compétitivité.

Les peuples européens doivent dans tous les cas refuser de rester enfermés dans la tunique de Nessus du libéralisme technocratique européen et du fédéralisme tutélaire. Un gouvernement arrivant au pouvoir décidé à mettre en œuvre des politiques de rupture devra refuser les contraintes du TSCG comme celles du semestre européen. Il devra montrer la voie, non pour sortir de l'Europe, mais pour réorienter radicalement celle-ci afin de construire un modèle économique et social européen tournant enfin le dos à la globalisation libérale débridée.

NOS PROPOSITIONS

Remettre à plat les traités européens et leurs clauses libérales au profit d'un traité réellement simplifié ne verrouillant plus les politiques économiques européennes et nationales dans un sens néolibéral.

Inscrire dans ce traité, parmi les objectifs principaux de l'Union européenne, l'harmonisation fiscale et sociale par le haut entre les pays membres.

Financer par un budget européen accru et par la BEI de grands projets européens structurants, s'inscrivant dans la transition écologique. Ces projets devront notamment faciliter la convergence des pays du Sud vers ceux du Nord.

Chantier n° 15

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX : DES RÈGLES À REPENSER

Durant les trente années qui ont précédé la crise de 2008, on a assisté à une marche accélérée vers la « libre circulation des capitaux et des marchandises ». Cette libéralisation, spécialement marquée dans le secteur financier, a favorisé la contagion entre les banques et établissements financiers de part et d'autre de l'Atlantique et la transformation de la crise dite « des subprimes » en crise mondiale.

Le modèle de la déréglementation financière et du libre-échange généralisé porté par l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, s'est graduellement imposé jusqu'à sa crise aujourd'hui avérée. L'OMC, seul organisme véritablement multilatéral (les pays du Sud ayant pu s'organiser pour y faire entendre leur voix depuis la conférence de Seattle), est aujourd'hui une institution bloquée. Alors qu'aucun accord significatif n'a été signé depuis longtemps, on voit reflourir les accords bilatéraux. Les négociations sur le TAFTA (projet de traité de libre-échange) entre les États-Unis et l'Europe, après celles menées entre l'UE et le Canada, marquent le retour des vieilles puissances qui tentent de fixer, contre les pays du Sud, leurs règles et leurs normes.

La mondialisation actuelle doit être entièrement remise en cause. Aucune des propositions avancées dans ce manifeste ne pourra être mise en œuvre si on laisse les capitaux circuler « librement ». S'agissant du commerce des biens ou des services, il faut à la fois mettre fin à un régime qui met en concurrence les travailleurs du monde entier et libérer la circulation de nombreux biens essentiels au bien-être des populations. Ainsi, contre les multinationales qui en font commerce, l'information et les connaissances doivent accéder au statut de « biens communs » afin que chaque citoyen y ait un droit d'accès protégé et inaliénable.

Changeons de logiciel

Le libre-échange a constitué une arme majeure de la contre-révolution libérale. La globalisation financière permet aux capitaux d'aller de la Bourse de Londres à celle de Singapour, de spéculer un jour sur les matières premières, un autre sur les dettes publiques. La mondialisation commerciale permet aux firmes multinationales de mettre en concurrence les travailleurs du monde entier, de produire à moindre coût dans les pays à bas salaires, de brandir des menaces de délocalisation et de faire pression sur les salaires dans les pays riches. Elle leur permet de pratiquer l'optimisation fiscale et d'éviter de supporter le coût des infrastructures publiques et de la formation de leur main-d'œuvre, participant ainsi à l'affaiblissement des États sociaux. Enfin la mondialisation sert d'alibi pour refuser l'engagement dans la transition écologique : les pays qui en feraient payer le prix à leurs entreprises les verraient se délocaliser.

Les pays du Nord ont imposé la libéralisation commerciale à ceux du Sud dès les années 1970-1980, tout en se protégeant eux-mêmes, rudement à l'occasion. Ainsi, en matière agricole, l'Europe (avec la Pac) comme les États-Unis ont bâti des forteresses et subventionné un modèle productiviste pour conquérir les marchés intérieurs et détruire les agricultures vivrières de nombre de pays du Sud. De même, dans les domaines de l'industrie et des services, les pays du Nord (États-Unis et UE en tête) ont érigé des barrières non tarifaires sous forme de « droits de propriété intellectuelle » pour protéger leurs produits de haute technicité et bloquer le rattrapage des pays du Sud. La généralisation de la reconnaissance des brevets et les [accords Adpic¹](#) (signés à Marrakech en 1994), imposent aux pays du Sud de n'acheter que des médicaments brevetés vendus à des prix prohibitifs (80 000 dollars pour un traitement contre les hépatites virales). Ces pays ne peuvent plus importer librement des médicaments génériques à bas prix pour soigner leurs populations, même si des accords en ce sens ont été conclus pour certaines pandémies.

La concurrence « libre » entre les entreprises soumises à des normes sociales ou environnementales et celles qui ne le sont pas est, par essence, faussée. L'ouverture des frontières économiques n'est pas un objectif en soi : il importe de l'encadrer et de la mettre au service du bien-être des populations. La transition

écologique et sociale exige de rompre avec le libre-échange généralisé.

Il est de l'intérêt de tous que chaque pays connaisse un développement harmonieux, qu'aucun ne plonge dans la misère. Ceci passe par de nouvelles régulations internationales organisant des coopérations entre pays, mais aussi par la garantie que chaque pays dispose de marges de manœuvre suffisantes en matière de politique économique et sociale.

Un cadre multilatéral pour une coopération refondée

Trois propositions visent à mettre en place un cadre multilatéral pour organiser une coopération refondée entre les pays.

Revenir sur la « libre » circulation des capitaux

La « quatrième liberté » inscrite dans l'Acte unique de la Commission européenne en 1986 a généralisé la « liberté de circulation des capitaux », non seulement entre pays européens mais aussi avec le reste du monde. Cette décision, pour laquelle la finance a durement bataillé, s'est révélée catastrophique. Elle rend possible une spéculation échevelée des capitaux de court ou très court terme. Elle met en concurrence des travailleurs, en permettant au capital de se déplacer d'un point du globe à un autre. C'est elle, enfin qui autorise l'évasion dans les paradis fiscaux. Au sein de l'Union européenne, des inflexions encore très timides ont été introduites (ou sont en cours d'examen) depuis 2012. Il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin, plus vite. Une véritable taxe sur les transactions financières freinerait la volatilité des capitaux de court terme (les plus spéculatifs) et porterait aussi sur les produits dérivés de façon à rendre impossible le retour des bulles sur les différents marchés d'actifs financiers, en attendant l'interdiction des instruments financiers qui ne servent que la spéculation. Redonner aux États ou à des groupes de pays (comme le FMI a commencé à l'envisager) la possibilité d'instaurer des règles pour favoriser l'investissement de long terme dans les entreprises et pénaliser ou interdire les mouvements de capitaux à visée spéculative serait favorable à la croissance.

Mettre fin immédiatement aux négociations bilatérales de libre-échange

Les négociations en cours, souvent dans le secret, recherchent la croissance par l'extension des marchés, notamment en supprimant les normes sanitaires en

vigueur, tenues pour des barrières à l'échange. Cette démarche, dont le bien-fondé est démenti par les experts (y compris par ceux qui sont commissionnés pour la valider) pour lesquels les bénéfices à attendre seraient infinitésimaux, ne ferait qu'aggraver la situation. Ce n'est pas vers le démantèlement des normes qu'il faut aller ; il est au contraire primordial de veiller à ce que les procédés et produits respectent les écosystèmes dans lesquels ils sont insérés et assurent leur soutenabilité. Le climat, la santé, la protection des océans doivent accéder au statut de biens publics globaux et être traités comme tels. Il est urgent de mettre fin à la négociation sur le Traité transatlantique (TAFTA), lequel prévoit non seulement de démanteler ou d'harmoniser les normes par le bas mais aussi d'autoriser les firmes multinationales à porter plainte devant des juridictions commerciales contre les États prenant des mesures qui « limiteraient leurs perspectives de profit ».

En sens inverse, la circulation de toute une série de biens (comme les médicaments génériques) ou services doit être facilitée. Certains (comme la connaissance, l'information) doivent accéder au statut de « biens communs » auxquels chacun doit se voir garantir un droit d'accès protégé et inaliénable.

Installer un ensemble de clauses sociales et environnementales

La transition écologique et sociale exige de rompre avec les règles qui aujourd'hui président aux échanges. Ces règles ne comportent nulle pénalisation pour « les moins-disants » en matière sociale ou environnementale. Au contraire, les protections existantes (souvent sous forme de normes) sont vues par les défenseurs de la mondialisation libérale comme des barrières non tarifaires constituant autant d'entraves à combattre. Pour permettre aux pays de protéger leur modèle social ou de s'engager dans la transition énergétique, il importe de pénaliser les modèles d'exportation fondés sur le dumping social ou environnemental. Cela peut se faire par des sanctions ou des limitations à l'entrée des produits incriminés, unilatéralement si nécessaire, en attendant un examen par des tribunaux ou des organes de règlement des différends internationaux qu'il convient de refonder.

Dans le même esprit, il importe d'assurer que dans les pays à niveau de revenu élevé (à commencer par ceux de l'UE), les travailleurs immigrés ou détachés

bénéficient des salaires et prestations sociales correspondant aux règles qui prévalent au niveau national, sous la responsabilité des entreprises qui les emploient ou des donneurs d'ordres des travaux exécutés.

Les pays émergents, ou certains pays de l'Est européen, doivent pouvoir utiliser à court terme les avantages que leur procure le bas coût de leur main-d'œuvre, ou soutenir leurs industries (re) naissantes, mais à la condition qu'ils s'inscrivent dans une perspective de « rattrapage » passant par des hausses de salaires et le développement de leur système de protection sociale. Enfin, les firmes multinationales qui produisent dans ces pays sont responsables des conditions de travail et de vie de leurs salariés ou de ceux de leurs sous-traitants. Il incombe aux pays développés de les sanctionner si elles n'assument pas cette responsabilité.

La stratégie de la balance commerciale excédentaire est illusoire : l'excédent des uns repose sur le déficit des autres et les pays ne peuvent tous trouver des débouchés à l'extérieur en brimant leur demande intérieure comme le suggère la stratégie européenne du « choc de compétitivité ». Le FMI, le G20 et l'UE doivent faire pression sur les pays excédentaires pour qu'ils augmentent leurs salaires, améliorent leur protection sociale et placent leurs excédents dans des investissements directs, stables et productifs – et non sur les marchés financiers.

Préserver les marges de manœuvre nationales

Dans ce cadre international renouvelé, chaque pays doit pouvoir disposer de marges de manœuvre véritables pour décider de sa stratégie économique, de la manière dont il entend s'insérer dans l'économie mondiale, se positionner dans la division internationale du travail en tenant compte de ses forces, de ses faiblesses et de ses objectifs. Cela suppose que les pays ou groupes de pays qui le souhaitent soient en mesure d'agir sur le niveau des taux de change plutôt que de subir des taux déterminés par les fluctuations des marchés financiers.

Afin d'éviter un nivellement par le bas de la protection sociale et des salaires, chaque pays doit être en mesure de protéger son modèle social. Ceci exige qu'en matière fiscale, par exemple, à l'instar de ce que pratiquent les États-Unis, chaque pays puisse taxer ses résidents et ses citoyens, ainsi que les profits réalisés sur son territoire. L'obligation de déclaration doit être généralisée : elle

implique que toute institution financière soit tenue de déclarer les avoirs et les revenus de ses clients au fisc de leur pays de résidence. Les mécanismes permettant l'optimisation fiscale internationale doivent être démantelés.

Certaines activités qui relèvent de l'intérêt général (sécurité sociale, éducation, biens et services publics), ou qui sont jugées vitales ou stratégiques (agriculture, culture), ne peuvent être exposées à la libéralisation. De manière analogue certains secteurs d'avenir, innovants, ou structurants, notamment ceux s'inscrivant dans la transition écologique, doivent pouvoir bénéficier d'aides publiques. Les pouvoirs publics ont légitimité à intervenir pour soutenir les industries menacées, les faire évoluer, et le cas échéant organiser et financer leur reconversion et celle des bassins d'emploi concernés.

Les organismes de gouvernance mondiale (à commencer par l'OMC moribonde à refonder) sont appelés à se développer dans les années à venir pour organiser la régulation financière, démanteler les paradis fiscaux et réglementaires, gérer les taux de change et éviter les déséquilibres macroéconomiques, pour promouvoir la protection sociale, pour lutter contre le changement climatique. Il conviendra de revoir le partage des pouvoirs dans ces organismes afin de faire toute leur place aux pays émergents.

Oui, bien souvent ces mesures freineront les échanges internationaux, du moins ceux qui s'appuient sur le dumping environnemental ou social. Elles favoriseront une certaine relocalisation des productions et un recentrage sur la demande intérieure nécessaire pour que chaque pays conserve la possibilité d'orienter son destin. Enfin, elles contribueront à mettre l'échange international au service de la transition écologique. Compte tenu des disparités actuelles, les pays développés auront à consentir un effort plus important que les pays moins avancés : le développement de tous les pays doit être soutenable, les seconds peuvent éviter d'en passer comme les premiers par toutes les étapes du productivisme.

NOS PROPOSITIONS

Revenir sur la libre circulation des capitaux, en instaurant notamment une

véritable taxe sur les transactions financières.

Réorganiser la coopération internationale en mettant fin aux accords bilatéraux et en reconnaissant une série de biens et services comme « communs » ou « publics ».

Instaurer un ensemble de clauses sociales et environnementales dans les traités commerciaux.

Préserver des marges de manœuvre nationales afin que chaque pays puisse protéger son modèle social et conserver la maîtrise de ses secteurs stratégiques.

¹ Accord sur les droits de propriété intellectuelle.